

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

- **La communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole**

Représentée par son Président, Boris RAVIGNON, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 28 octobre 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le conseil régional Grand-Est,

Représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil régional,

Le conseil départemental des Ardennes,

Représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil départemental,

D'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, sociale et environnementale du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État avec ses agences et établissements publics, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la communauté d'agglomération Ardenne Métropole ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par la Région et le Département des Ardennes. Ce pacte intègre le Pacte offensive croissance emploi (POCE) que la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole a conclu avec le conseil régional et le Contrat de territoire que la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole a conclu avec le conseil départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire définie par la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole et d'un diagnostic environnemental, ce pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à l'échelle et au bénéfice de l'intercommunalité et de ses communes membres. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs et partenaires de l'action publique communautaire les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole.

La réussite de cette contractualisation innovante repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le pacte territorial de relance et de transition écologique assurera notamment la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

ARTICLE 1^{er} – Les objectifs du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité. Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire et mettre en œuvre les actions de développement territorial qui répondent aux orientations déjà intégrées dans la lettre d'engagement

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural.

Par ailleurs, le présent pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, interterritoriales et transfrontalières.

ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
 - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
 - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
 - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
 - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le contrat de plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma régional de développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) ;
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

le Business Act

Les documents programmatiques élaborés ou en cours d'élaboration par Ardenne Métropole au sens des lois de la République, à savoir :

programme local de l'habitat, plan des mobilités simplifié, plan climat énergie territorial, schéma de cohérence territoriale

et ceux élaborés de façon volontariste et approuvés par le conseil communautaire, à savoir les schémas directeurs de développement touristique, des usages numériques et des mobilités douces.

Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

ARTICLE 3 – Le contenu du pacte

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, le pacte de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole est composé de deux fascicules :

un fascicule définissant la stratégie du territoire;

un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets ;

ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du pacte

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est défini à l'échelle de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole et conclu pour une durée de six ans.

Le pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du pacte poursuivront la démarche de simplification et de sobriété administrative par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes

Article 5-1 - Les engagements communs aux signataires

Les signataires du pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, la Région et le Département, la communauté d'agglomération Ardenne Métropole identifieront ensemble les projets prioritaires pour le territoire quel qu'en soit le maître d'ouvrage et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets pour les rendre possibles.

Les signataires du pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements mobilisables à l'échelle de la vie des projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

Article 5-2 - Les engagements de l'Etat

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le pacte territorial (*Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires*).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

L'Etat s'engage aussi à accompagner les moyens d'ingénierie publique reconnus par les lois de la République et installés sur le territoire comme l'Agence d'urbanisme

Le contact de l'État concernant le pacte de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole est le sous-préfet de l'arrondissement de Charleville-Mézières, Monsieur Christian VEDELAGO.

Article 5-3 - Les engagements de la Région

La Région apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Elle s'engage à :

Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.

- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires
- Contribuer à la transformation du territoire par la mise en œuvre de projets relevant de sa maîtrise d'ouvrage et à rechercher et proposer constamment les projets à l'interface des politiques publiques communautaires et régionales.
-

Le contact du conseil régional concernant le pacte de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole est Monsieur Stéphane PERREAU.

Article 5-4 – Les engagements du Département

Le conseil départemental accompagne la réalisation du pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le conseil départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté d'agglomération.

Le conseil départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le conseil départemental.

Il s'engage aussi à contribuer à la transformation du territoire par la mise en œuvre de projets relevant de sa maîtrise d'ouvrage et à rechercher et proposer constamment les projets à l'interface des politiques publiques communautaires et départementales.

Le contact du conseil départemental concernant le pacte de communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole est Madame Nadège CHATELAIN.

Article 5-5 – Les engagements de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole

La communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole s'engage à :

- Piloter le pacte
- Associer les acteurs et partenaires de l'action publique communautaire et mettre en place une gouvernance ;
- Proposer constamment les actions à l'interface des politiques publiques locales et qui renforceraient ses projets
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser sa stratégie et ses projets ;
- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole sont :

Monsieur Michel NORMAND – Vice-Président en charge des finances et des ressources humaines

Monsieur Jean-Marc ROSIGNI – Directeur Général des Services

Madame Morgane DELPEUCH – Cheffe de projet Coopération, Mutualisation et Aide aux communes

ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le comité de Pacte intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets

L'État, la Région, le Département et Ardenne Métropole s'engagent dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une organisation associant :

- le préfet de Département ou son représentant,
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président du conseil communautaire de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole
- le cas échéant, les représentants des partenaires signataires du présent Pacte.

Ils constituent un comité de Pacte intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce comité de pacte intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole présente le bilan du pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). A cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

ARTICLE 7 – Suivi du pacte - le comité de suivi du pacte de territoire

La communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole assure l'élaboration du pacte, son pilotage et suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire. Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire. Ce comité est le lieu de définition du pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

ARTICLE 8 – Suivi du pacte – les indicateurs de suivi

La communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes

Le pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

Le Président de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole



Boris RAVIGNON

Le Préfet des Ardennes



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Le Président du Conseil Régional



Boris RAVIGNON,
Vice-président

Le Président du Conseil Départemental des Ardennes



Noël BOURGEOIS

ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est

Le 18 novembre 2021

	<u>Caisse d'Allocations Familiales</u> 
	<u>Banque des Territoires</u> 
	<i>Sous réserve d'éligibilité des projets,</i> <u>Agence de l'Eau Seine Normandie</u> 
	<u>Agence de l'Eau Rhin-Meuse</u>
	<u>Établissement Public Foncier de Grand Est</u>



Pacte de Relance et de Transition Ecologique

Direction Générale des Services
14 septembre 2021



PLAN SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. D’OU PARTONS-NOUS ?	4
1.1 Un territoire qui coche bon nombre de cases de la volonté du Gouvernement sur la relance et la transition écologique.....	4
1.2 Un territoire et une agglomération qui privilégient l’approche systémique notamment par la convergence des politiques communautaires de l’habitat et des déplacements.....	5
1.3 Un niveau de vie et un potentiel fiscal par habitant qui restent inférieurs à la moyenne des 23 communautés d’agglomérations du Grand Est même si les écarts se réduisent (source : Agence d’Urbanisme)	5
1.4 Un territoire qui doit bénéficier encore plus de la solidarité financière de la France, de la Région Grand Est et du Département des Ardennes.....	5
1.5 Un territoire qui porte des projets de dépollution-réhabilitation d’anciennes friches industrielles cœur de projet d’aménagement urbain.....	6
2. OU VOULONS-NOUS ALLER ?	7
2.1 Limiter l’étalement urbain et la consommation foncière par la convergence et la cohérence des politiques communautaires de l’habitat et des déplacements.....	7
2.2 Développer les mobilités alternatives pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.....	8
2.3 Développer la solidarité territoriale.....	8
2.4 Lutter contre la désertification des centre bourgs.....	9
2.5 Accroître la qualité environnementale du territoire.....	10
2.5.1 Gérer durablement la ressource en eau pour assurer la satisfaction des besoins essentiels et le retour de la baignade dans la Meuse.....	10
2.5.2 Protéger les continuités écologiques.....	10
2.5.3 Réduire la production de déchets ménagers a minima de 20%, soit 8 000 tonnes.....	11
2.5.4 Tendre vers un territoire économe en énergie	12
2.6 Accroître la qualité résidentielle du territoire.....	14
2.6.1 Affirmer le rôle/rayonnement du territoire et ses fonctions métropolitaines.....	14
2.6.2 Construire un territoire de proximité et de cohésion sociale.....	14
3. COMMENT VOULONS-NOUS Y ALLER ?	16

3.1 Au plan financier, avec la rétrospective 2014-/2020 et prospective pluriannuelle 2021/2026 des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement avec la DDFIP.....	16
3.2 Au plan des ressources humaines, avec l'élaboration de gestion prévisionnelles des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières.....	16
4. LE PLAN D' ACTIONS PAR AXES STRATEGIQUES.....	18

PREAMBULE

La création de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole en 2014 a permis le lancement d'une démarche de projet d'avenir, à moyen et long terme.

Le projet de territoire approuvé le 26 mai 2015 se décline selon cinq axes de progrès, à savoir ;

- Economie – Emploi – Enseignement supérieur – Formation
- Attractivité résidentielle
- Mix énergétique du territoire
- Cohésion territoriale et gouvernance
- Marketing territorial et communication.

L'actualisation du projet de territoire a été confiée à l'Agence d'urbanisme selon un processus qui intègre des phases de consultation des élus communautaires et des communes membres respectueux du pacte de gouvernance et de confiance pris en application de la loi LECORNU.

A l'inverse de la mandature précédente, Ardenne Métropole ne part pas d'une page blanche pour élaborer son projet de territoire avec différentes sources à mobiliser ;

- Les documents de programmation et planification existants à actualiser (pacte offensive croissance emploi, contrat de ville) et ceux qui sont au stade désormais de la mise en œuvre (programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains) ou au stade l'élaboration (schéma de cohérence territoriale, plan climat air énergie territorial)
- Les réussites 2014/2020 à prolonger et amplifier
- Les essais marqués sur 2014/2020 à transformer pour 2020/2026
- Les nouveaux projets permettant de répondre aux enjeux énergétiques, démographiques et de biodiversité du territoire.

Pour le contrat de relance et de transition énergétique, le projet de territoire ne sera pas prêt et la présente contribution a pour objectif de dresser un diagnostic, des objectifs, des axes stratégiques déclinés en objectifs, et les modalités – le plan d'actions- selon lesquelles ils seront atteints.

A cette contribution sont joints les diagnostics des documents de programmation ou planification suivants :

- Pacte offensive croissance emploi
- Programme local de l'habitat
- Plan de mobilité simplifié
- Programme action cœur de ville
- Contrat de ville
- Feuille de route sur la mise en conformité du système d'assainissement d'Ardenne Métropole
- Audit financier, technique et organisationnel du service public de l'eau potable
- Programme « 8.000 tonnes et plus si affinités »
- Dossier de candidature
 - Pour l'accueil d'un centre pénitentiaire INSERE
 - Territoire d'Innovation et de Grande Ambition
 - Programme Sobriété foncière lancé par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires

Enfin Ardenne Métropole souhaite que le pacte de relance et de transition écologique soit l'occasion d'arrimer le territoire à la dynamique créée par le projet « **France 2030** » <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/>

1. D'OU PARTONS-NOUS ?

1.1 Un territoire qui coche bon nombre des cases de la volonté du Gouvernement sur la relance et la transition écologique

Sur les actions de transition énergétique, notre territoire dispose des atouts et réalisations suivants :

- **Outils d'accompagnement à une politique énergétique locale**
 - 2015 : Territoire à énergie positive et croissance verte
 - 2015 à 2020 : Investissements sur le patrimoine communautaire
 - 2020 :
 - Démarche Citergie contractualisée avec l'ADEME
 - Lauréat de l'appel à projet MERISIER qui permet d'agir sur les bâtiments scolaires des communes membres
 - Participation à la création de la SEM Energie
 - Création de la SAS Macérienne Energie
 - Installation au sein du centre d'affaires Terciarys d'une antenne de la SEM OKTAVE
 - Création de la mission Air Climat Energie rattachée auprès du directeur général des services et composée de deux ingénieurs dont un spécialisé en génie thermique et climatique et diplômé de l'INSA de Strasbourg.

Quant au plan climat air énergie territorial, il sera réalisé sur la mandature actuelle par le syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territoriale.

- **Sobriété énergétique**
 - Opération de récupération des chaleurs fatales et réinjection dans le réseau de chaleur urbaine sur Charleville-Mézières avec la fonderie du groupe Stellantis (ex PSA) et sur Sedan avec l'entreprise sidérurgique AFS
 - Mutualisation des certificats d'économie d'énergie des communes et redistribution à leurs bénéficiaires sous forme de subvention ; en 2019 près de 2,4 millions d'euros ont été redistribués aux communes membres
- **Recyclage urbain, lutte contre l'artificialisation des sols et limitation des déplacements**
 - Programmes urbains menés sous maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole et qui permettent de reconstruire la ville sur la ville sur les communes membres
 - ◆ Charleville Mézières :
 - Quartier Gare
 - Dépollution, requalification et réhabilitation de la friche « la Macérienne »
 - ◆ Sedan
 - Quartier Fabert
 - ◆ Nouzonville (par convention avec l'établissement public foncier régional)
 - Friche Thomé Génot
 - Plan vélo communautaire pour lequel Ardenne Métropole a décidé de prendre la compétence lors de sa réunion du 4 février 2020 relative à l'approbation du plan de déplacements urbains.

De plus la lutte contre l'étalement urbain permettra le maintien de la qualité et de l'identité du cadre bâti et des paysages en lieu et place de leur banalisation, tout comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et du dioxyde d'azote pour lequel un suivi est désormais réalisé sur les 58 communes membres par convention entre Ardenne Métropole et l'ATMO.

1.2 Un territoire et une agglomération qui privilégient l'approche systémique notamment par la convergence des politiques communautaires de l'habitat et des déplacements

Ardenne Métropole a élaboré de façon conjointe le plan de mobilités simplifié et le programme local de l'habitat permettant un diagnostic, des orientations stratégiques et un plan d'action communs avec comme objectif la limitation de l'étalement urbain : 40 % des actions cumulées du PLH et du PDMS sont des actions communes.

L'enjeu de sobriété foncière et énergétique constitue une priorité pour Ardenne Métropole et ses communes membres pour poursuivre son développement local en préparant dès à présent l'après pétrole.

1.3 Un niveau de vie et un potentiel fiscal par habitant qui restent inférieurs à la moyenne des 23 communautés d'agglomérations du Grand Est même si les écarts se réduisent (source : Agence d'Urbanisme)

	Ardenne Métropole	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	21 252 €	25 369 €
Part de la population couverte par le revenu de solidarité active (RSA)	12,3 %	8,7 %

La communauté d'agglomération Ardenne Métropole enregistre un revenu moyen par foyer fiscal nettement inférieur de 4 117€ (soit -16%) à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est. Aussi, la part des ménages imposés est de 46,6%, légèrement en-dessous du département (49,4%) et inférieure à la région (56,3%).

Le taux de pauvreté de 21,7% est supérieur aux moyennes départementale (19,4%) et régionale (14,2%). Le taux de chômage est de 13,4% (données INSEE 2018), ce qui est supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale respectivement de 12%, 9,8% et 10%. La présence d'une population, en moyenne moins diplômée et occupant des emplois peu qualifiés explique ces niveaux de rémunération plus faibles. En effet, si les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 11,10% de la population active de 15 à 64 ans, ce qui est supérieur à la moyenne régionale de 6,9%, on compte à l'inverse 30,6% d'employés et 27,2% d'ouvriers pour Ardenne Métropole (ce qui est supérieur aux taux régionaux de 27,9% pour les employés et 20,5% pour les ouvriers). L'activité industrielle toujours importante explique la part importante d'ouvriers et d'employés sur le territoire.

La part de population couverte par le RSA suit également cette logique avec un taux de près de 12,3%.

1.4 Un territoire qui doit bénéficier encore plus de la solidarité financière de la France, de la Région Grand Est et du Département des Ardennes

Les capacités contributives de la population inférieures aux autres territoires et le niveau insuffisant de la péréquation des ressources fiscales au plan national ne permettent pas de lutter à armes égales avec les territoires mieux dotés fiscalement.

Aussi la sobriété foncière qui induit une réduction voire une optimisation des travaux de viabilisation et de construction de réseaux permet une allocation plus soutenable des ressources fiscales prélevées sur un territoire paupérisé, ne se pose pas en choix mais en évidence pour Ardenne Métropole.

Le contrat de relance et de transition écologique devra aider plus notre territoire en retard structurel et notre communauté d'agglomération vertueuse au plan financier mais fiscalement pauvre :

- Vertueuse car Ardenne Métropole a choisi volontairement alors qu'elle n'y était pas obligée de passer avec l'Etat une convention « pacte de Cahors » dont les objectifs de maîtrise de dépenses de gestion ont été largement respectés,

- Pauvre car le potentiel financier d'un Carolomacérien est de 867 euros par habitant quand celui des villes centres des 6 EPCI dont la population est immédiatement supérieure est le suivant ;

Strasbourg	1287
Metz	1232
Nancy	1340
Reims	1255
Mulhouse	1048
Troyes	952

Cette modulation de l'effort financier de l'Etat, de la Région et du Département sera d'autant plus nécessaire que les investissements structurants nécessaires qui produisent leurs propres charges de fonctionnement, viennent rendre encore plus difficile le développement de notre territoire.

1.5 Un territoire qui porte des projets de dépollution-réhabilitation d'anciennes friches industrielles cœur de projet d'aménagement urbain/

Nombre de sites pollués se situent dans des zones à fortes pressions foncières, dans les centres villes (anciens faubourgs industriels) ou en périphérie immédiate.

En reprenant de tels sites, Ardenne Métropole peut réaliser une économie sur les coûts liés à la voirie, aux réseaux et aux équipements publics car ces sites sont déjà intégrés à la trame urbaine.

D'un point de vue de stratégie territoriale, ces sites représentent une bonne opportunité pour renouveler l'espace urbain sans empiéter sur les espaces agricoles et naturels. Il s'agit également d'une solution pour redynamiser le territoire par un renouvellement du paysage.

Sur le territoire d'Ardenne Métropole les programmes mentionnés en page 2 sont menés ou en cours d'élaboration en termes d'ingénierie technique et financière. Au-delà, ces actions de requalification réhabilitation offrent l'opportunité pour Ardenne Métropole et ses communes membres de réaliser des études d'aménagement et d'intégration urbaine comme c'est le cas sur le dossier de la Macérienne.

La dynamique ainsi créée sera amplifiée au cours de la mandature 2020/2026 avec notamment la création de l'établissement public foncier régional doté d'une ressource fiscale propre.

2. OU VOULONS NOUS ALLER ?

2.1 Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière par la convergence et la cohérence des politiques communautaires de l'habitat et des déplacements

L'ambition à 10 ans est d'avoir déployé un ambitieux programme de reconquête des espaces délaissés par la requalification-réhabilitation de friches urbaines, la création de centres d'affaires et des logements haut de gamme à proximité des gares SNCF, la reconquête et valorisation des bords de Meuse, le développement des centres villes commerciaux de Charleville-Mézières et Sedan, villes centres d'Ardenne Métropole toutes deux éligibles au programme Action Cœur de Ville. Des actions sont aussi menées dans les centres villes des autres communes urbaines et les centres bourgs des villages.

L'impact attendu de notre ambition est de stopper le déclin démographique en maintenant en 2025 le niveau de population de 2015 soit 125 076 habitants hors accroissement du périmètre de l'intercommunalité.

Les actifs qui résident dans les deux pôles urbains du territoire que sont Charleville-Mézières et Sedan entreprennent bien souvent leur recherche d'emploi au-delà des limites de l'agglomération. Et de l'autre côté, l'attraction de ces pôles amène les actifs résidants à l'extérieur de l'agglomération à y travailler en nombre.

C'est dans ce cadre qu'on assiste, sur le territoire d'Ardenne Métropole comme ailleurs en France, à une augmentation persistante de la dépendance à l'automobile et à un allongement incessant des distances domicile-travail. En effet, le principal outil de déplacement au sein d'Ardenne Métropole reste la voiture individuelle, pour 67% des trajets inférieurs à 5 kilomètre et plus de 90% des trajets supérieurs à 5 kilomètres. Ce "mouvement de fond" progresse non seulement en contradiction avec le nécessaire combat contre les rejets de CO2 et le réchauffement climatique, mais il est également à la genèse de situations de basculement dans la précarité énergétique de nombreux ménages, exposés aux aléas du cours du pétrole en raison de leur fragilité financière.

L'existence d'axes de transport structurants et la construction récente de l'A304, s'avèrent parfaitement nécessaires car ils offrent à l'agglomération la possibilité de se développer sur le plan économique. Pour autant, ils permettent également aux actifs de se déplacer plus facilement et de plus en plus loin.

C'est pourquoi ce "mouvement de fond" s'accompagne d'un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain prégnant que le PLH comme le PDU s'évertueront à endiguer.

Si le rythme de production de logements diminue sur l'ensemble de l'agglomération, comme souvent sur la Région Grand Est, on assiste néanmoins à un transfert interne de populations qui quittent les 2 pôles urbains d'Ardenne Métropole pour rejoindre les communes périphériques et/ou rurales du territoire mais parfois même au-delà. Cette pratique est rendue possible par les opportunités foncières et les prix avantageux pratiqués sur le marché de l'ancien sur les secteurs géographiques concernés.

La stratégie des ménages et le choix d'une commune périurbaine lors d'un achat ou de la construction d'un logement restent bien évidemment conditionnés par cette question financière, mais la recherche de formes urbaines privilégiées, le désir d'accession à la propriété, l'aspiration à un cadre et une qualité de vie pour sa famille, l'envie d'avoir un jardin, sont autant d'explications à ces mouvements de population des villes vers leurs périphéries. Ainsi, en 2018, on recense sur le territoire d'Ardenne Métropole 50,6% de propriétaires de résidences principales. Concernant les logements, 55,1% des résidences sont des maisons. Il est à noter que l'on recense assez peu d'appartements en milieu rural (communes en dehors des deux pôles urbains de Charleville-Mézières et Sedan), avec 14% d'appartements dans les communes rurales et avec une croissance importante du nombre de maisons (5%).

L'élargissement du bassin d'emploi et le phénomène croissant de périurbanisation couplés à l'instabilité démographique compromettent l'avenir du territoire. Car bien qu'étant fondamentales pour son équilibre, sa santé, sa pérennité et la qualité de vie de ses habitants, les fonctions exercées par les

polarités que sont Charleville-Mézières et Sedan, que ce soit en matière d'équipements ou de services de proximité, s'avèrent ainsi sévèrement menacées.

Ainsi, la dispersion des habitants et des activités porte une influence directe et néfaste sur les capacités des pôles urbains à maintenir leurs petits commerces et les services de proximité, pourtant essentiels à la santé économique de l'agglomération mais également au cadre et aux conditions de vie des habitants.

La perte de population remet aussi en cause leur situation financière, de même que leur capacité à maintenir les équipements structurants dont ils disposent, si importants à l'équilibre territorial et déterminant dans la concurrence croissante entre territoires.

À cela viennent s'ajouter de forts enjeux environnementaux. Et c'est aussi sur ce thème qu'une démarche liant PLH avec PDU prend tout son sens puisque le processus de périurbanisation contre lequel ils luttent, a de fortes répercussions sur l'environnement : pollution atmosphérique liée à l'augmentation et l'allongement des distances parcourues.

Enfin en 2020 Ardenne Métropole a signé avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, une convention relative à la sobriété foncière.

2.2 Développer les mobilités alternatives pour réduire les émissions des gaz à effet de serre

A l'heure actuelle, Ardenne Métropole dispose d'une offre de mobilité diverse et variée, avec 25 lignes de bus, 149 bornes de recharge pour véhicules électriques, déployées sur l'ensemble du territoire communautaire, un parc de 32 voitures électriques en autopartage et un service de transport à la demande, desservant des pôles de transport comme les gares SNCF du département mais aussi des pôles d'intérêts. Par ailleurs, Ardenne Métropole propose la gratuité des titres de transport aux accompagnateurs de personnes handicapées sur l'ensemble des lignes de bus, met en œuvre des études plan de mobilités actives ou douce et met en œuvre des itinéraires liaisons douce telle la voie verte transardenaise.

L'agglomération a su prendre les devants avec les actions notamment mentionnées au 1.1 de la présente contribution, qui préfigurent le Plan Climat Air Energie Territorial.

Son élaboration est assurée par le syndicat mixte maître d'ouvrage du SCoT Nord Ardennes qui regroupe les 5 EPCI du Nord Ardennes soit près de 230.000 habitants.

Il s'agit de démontrer notre volonté de réduire l'impact des déplacements sur l'environnement par l'innovation, et de proposer au plus grand nombre en tenant compte de la diversité des besoins des habitants en matière de mobilité :

- **Une offre de transports collectifs** - 60% des communes de l'agglomération sont desservies par les transports en commun- dans les secteurs les plus stratégiques et les plus peuplés, permettant notamment aux jeunes comme aux anciens, mais aussi aux populations les plus en difficulté de se déplacer ;
- **Une offre innovante en transport électrique** partagé en constant développement qui fait d'Ardenne Métropole un territoire de pointe, pionnier en matière de mobilité propre et de développement durable. A ce jour le territoire d'Ardenne Métropole dispose de 298 prises de recharges électriques et de 32 véhicules électriques en autopartage pour tous les habitants des 58 communes.
- **Un plan vélo communautaire** alliant le développement de pistes et bandes cyclables pour développer la pratique du vélo sans conflit d'usage avec l'automobile, et la mise en place de subvention pour aider les habitants à acheter un vélo. Une autorisation de programme de 3 millions d'euros a été inscrite au budget communautaire en 2020. Si les difficultés demeurent, la résilience dont fait preuve ce territoire, à travers le nombre, la dimension et la qualité des projets mis en œuvre autorise légitimement à penser qu'elles s'avèrent surmontables.

2.3 Développer la solidarité territoriale

Les pôles urbains de Charleville-Mézières et de Sedan jouent un rôle fondamental pour l'agglomération mais également pour le département tout entier par les fonctions dites

"métropolitaines" au sens de l'INSEE, qu'ils exercent, de même que par les grands équipements qu'ils mettent à disposition des habitants.

Les deux pôles moteurs du territoire centralisent le parc de logements destiné aux publics spécifiques ou aux populations les plus en difficulté. Le constat vaut pour Ardenne Métropole mais également au-delà puisque l'agglomération concentre à elle seule plus de 3/4 de l'offre HLM du département ardennais. Les situations de précarité y sont donc prégnantes, mais si les pôles urbains d'Ardenne Métropole ont naturellement vocation à remplir cette fonction, ils ne peuvent continuer à le faire seuls, puisque les besoins en matière de logements social ou très social émergent de l'ensemble du territoire, avec des spécificités qu'il faut évidemment prendre en compte. Ainsi, en 2018, parmi les locataires d'Ardenne Métropole, 26,2% résident en HLM. Ce taux est encore plus important à Sedan (35,3%) et à Charleville-Mézières (39,8%). Ces taux sont très supérieurs aux moyennes départementales (17%), régionales (14,5%) et nationales (14,7%). Les locataires HLM sont principalement concentrés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : 28% des habitants de Charleville-Mézières vivent dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), Ronde Couture étant le plus important. 41% des habitants de Sedan vivent dans un QPV, Le Lac – Centre Ancien étant le plus important.

Le phénomène s'est d'ailleurs aggravé ces dernières années et la dernière période observée le confirme puisque devant les difficultés à construire des logements après la crise économique, la quasi-totalité des logements neufs produits dans les pôles urbains l'ont été sous la forme de locatif social.

C'est donc à une véritable spécialisation du parc de logements à laquelle on assiste sur les villes de Charleville-Mézières et de Sedan, alors même que les propriétaires continuent de s'installer sur les communes périphériques.

En outre, le département des Ardennes est fortement touché par le logement indigne ou potentiellement indigne. Cela a pour spécificité de concerner autant le milieu urbain que le milieu rural, autant les propriétaires occupants que les locataires. Ardenne Métropole est particulièrement touchée par ce phénomène, principalement sur les villes centres et de manière diffuse sur le territoire avec des problématiques spécifiques liées au monde rural. Charleville-Mézières et Sedan sont les communes du département qui possèdent le parc de logements potentiellement indignes le plus important du territoire. Toutefois, la part de logements de qualité très médiocre et délabrée est deux fois plus faible que dans les Ardennes. La proportion de logements courant ou à tendance médiocre est en revanche légèrement plus élevée qu'en moyenne sur le département.

La capacité à répondre aux besoins présents et futurs de l'ensemble des ménages d'Ardenne Métropole, en termes d'habitat et de déplacements, sur les pôles urbains comme les communes périurbaines, reste par conséquent un objectif prioritaire. Il vise à fluidifier les parcours résidentiels des habitants de l'agglomération en diversifiant le parc de logements et à permettre aux ménages d'accéder au bon logement à chaque étape de la vie. Il s'agit bien de permettre aux personnes âgées comme aux étudiants de se loger et de se déplacer, à travers le développement de logements intergénérationnels sur le territoire, ou la mise à disposition d'une offre adaptée de transports collectifs et de véhicules électriques partagés. Mais il s'agit également d'offrir la capacité aux ménages avec enfant(s) et souhaitant accéder à la propriété de trouver le logement qu'ils recherchent, comme aux couples divorcés ou aux jeunes actifs célibataires de trouver le leur, sans risquer de basculer dans la précarité énergétique.

C'est dans ce cadre qu'un terme important est ressortit des phases de concertation avec les élus et les acteurs locaux : la notion de rééquilibrage. Celle-ci doit transparaître dans le développement et la transformation du parc de logements mais également à travers l'accès à une mobilité adaptée pour l'ensemble des habitants de l'agglomération.

2.4 Lutter contre la désertification des centre bourgs

Ardenne Métropole mettra en œuvre en 2021 une opération programmée d'amélioration de l'habitat « hameaux et villages » avec la communauté de communes des Portes du Luxembourg.

Les enjeux suivants découlent des premières analyses réalisées sur le territoire ; ils sont incontournables dans le cadre de toute opération, mais devront être étudiés, dans cette étude, selon les spécificités du contexte local, avec la possibilité de mettre en exergue durant la phase diagnostic de

nouveaux objectifs à intégrer dans une éventuelle OPAH au vu de ceux déjà existants dans le PIG Habiter mieux :

- Lutter contre la précarité énergétique (réduire le coût des charges de fonctionnement des logements notamment pour les ménages les plus modestes) par une approche thermique globale et de qualité des travaux de réhabilitation
- Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne,
- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes handicapées,
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant des centres-bourgs,
- Mettre en valeur les éléments d'architecture traditionnelle.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération souhaite que les conditions de mise en œuvre de l'OPAH permettent :

- De mobiliser les professionnels locaux du bâtiment sur un objectif de qualité des travaux de réhabilitation,
- D'assurer une cohérence d'interventions (y compris financières) des différents partenaires de l'OPAH,
- D'articuler la démarche d'OPAH avec les autres projets communaux ou communautaires (aménagements, équipements...), en cohérence avec les différents documents d'urbanisme
- D'articuler la démarche d'OPAH avec les actions menées dans le cadre des documents de planification et de programmation élaborés et approuvés sur le territoire communautaire.

2.5 Accroître la qualité environnementale du territoire

2.5.1 Gérer durablement la ressource en eau pour assurer la satisfaction des besoins essentiels et le retour de la baignade en Meuse

Par l'exercice de sa compétence « grand cycle de l'eau » et dans le cadre d'un contrat eau-climat avec l'Agence de l'eau Rhin – Meuse en cours d'élaboration, et de concours financiers complémentaires de l'Etat et de la Région, Ardenne Métropole se doit de réaliser les programmes suivants :

- Mettre en conformité ses systèmes d'assainissement en regard des directives européennes (directive sur les eaux résiduaires urbaines et directive cadre sur l'eau) pour 80 millions d'euros
- Accroître la sécurité de l'alimentation en eau potable et la réduction des fuites pour en première approche 30 millions d'euros
- Réduction des inondations et entretien des rivières avec le programme mené sur le pays Sedanais.

En annexe figurent la feuille de route relative à la mise en conformité du système d'assainissement, l'audit du service public de l'eau potable et le diaporama sur le projet de retour de la baignade en Meuse réalisé en 2018 et présenté aux services de l'Etat

2.5.2 Protéger les continuités écologiques

Au-delà des usages fonctionnels de la ressource destinés à assurer la satisfaction des besoins des activités domestiques, agricoles et industrielles, le contrat avec l'Agence de l'Eau porte aussi sur la biodiversité avec deux actions emblématiques :

- **La protection des continuités écologiques par la réalisation d'une trame verte et bleue :** la constitution d'une Trame Verte et Bleue (TVB) visant à lutter contre l'érosion de la biodiversité constitue une des mesures phares de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et confirmée par la feuille de route résultant de la conférence environnementale de septembre 2012.

La Trame Verte et Bleue, outil d'aménagement durable du territoire vise à constituer un réseau d'échanges cohérent à toutes les échelles du territoire national pour que les espèces

animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, en d'autres termes assurer leurs équilibres respectifs. Les continuités écologiques qui constituent la Trame Verte et Bleue sont composées d'espaces naturels remarquables, appelés réservoirs de biodiversité, connectés entre eux grâce à des couloirs de déplacement que sont les corridors écologiques.

- **Une incitation financière auprès des habitants pour la plantation de haies :** Depuis 1950, plus de 700 000 km de haies ont disparu en France. Pourtant ces haies sont les terrains de jeux de très nombreuses espèces (chouettes, oiseaux, hérissons...).

Désormais, la plupart des haies plantées autour des jardins et des maisons sont composées de thuyas, de cyprès ou de lauriers. Une solution de facilité qui ne met pas forcément en valeur les habitations et qui est la cause de nombreuses maladies des végétaux. Ainsi, il est fréquent de voir des haies entières, ravagées par les insectes, les champignons incurables, la sécheresse ou le gel.

Aujourd'hui, on redécouvre les multiples formes et avantages de la haie ; plaisir des yeux, les haies changent de teintes au rythme des saisons. En plantant des arbres à fleurs ou à baies, chacun peut apprécier, à chaque saison une nouvelle palette de couleurs. Sans oublier la beauté verdoyante des frondaisons printanières ou la chaleur des feuillages automnaux.

Et si l'on se place du point de vue de l'écosystème, les haies s'apparentent à des routes pour différentes espèces, allant des abeilles aux oiseaux en passant par les chauves-souris et les hérissons

Ardenne Métropole prend l'initiative de rédiger un cahier des charges pédagogique et grand public (comme le font depuis de nombreuses années d'autres collectivités telles que la Département de l'Isère) à destination de ses habitants pour les inviter, les inciter à être eux aussi acteurs de la biodiversité à leur niveau en plantant des haies avec des essences alternatives. Concrétiser en sorte ce qu'écrivait Albert Camus, « il y a pour tout homme une pensée et une action possibles au niveau moyen qui est le sien ».

L'incitation prendrait la forme d'une subvention aux habitants pour acquérir tout un catalogue d'arbres, d'arbustes et d'objets qu'il est possible d'acheter tout en bénéficiant de subventions de la région Grand Est et de l'agence de l'eau au titre du contrat eau climat.

Chaque commune membre serait aussi invitée à signer avec Ardenne Métropole une convention d'engagement réciproque pour le maintien et le développement de la biodiversité.

2.5.3 Réduire la production de déchets ménagers à minima de 20 % soit 8.000 tonnes.

Un premier programme décomposé en 4 objectifs et 20 actions joint en annexe et décrit ci-dessous porte notamment sur la mise en place de la taxe d'élimination des ordures ménagères incitative et la création d'une filière de réemploi. Des moyens d'accompagnement en matière d'information du public et d'animation avec la création de trois postes supplémentaires d'animateurs de la prévention et du tri.

OBJECTIF 1 : Détourner un maximum de tonnes de déchets ménagers résiduels et recyclables de l'enfouissement

Action n°1 : Mettre en place de la taxe d'élimination d'ordures ménagères incitative à blanc dès 2022

Action n° 2 : Détourner de l'enfouissement et valoriser les plâtres apportés en déchèteries

Action n°3 : Rendre obligatoire pour les professionnels l'apport en déchèterie de Chalandry Elaire

Action n°4 : Installer un contrôle d'accès en entrée déchèterie sur l'identité, la nature et le volume des déchets apportés

Action n°5 : Mettre en place un nouveau service public de broyage des déchets verts

Action n° 6 : Mettre en place des filières de réemploi des déchets produits par les uns pour les transformer en ressources pour les autres

Action n° 7 : Mettre en place la collecte séparative des biodéchets

Action n°8 : Mettre en place des collectes en point d'apport volontaires pour les bouteilles plastiques et les emballages en aluminium ou assimilés

OBJECTIF 2 : Réduire les dépenses de gestion sans dégrader la nature de l'offre de service offerte aux usagers

Action n° 9 : Diviser par deux en tous points du territoire la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels

Action n° 10 : Conclure sur la poursuite de l'opération de collecte hippomobile

Action n°11 : Revisiter tous nos contrats et accords (type unilin)

OBJECTIF N°3 : Mettre en œuvre un programme d'actions partagé avec nos communes membres :

Action n°12 : Améliorer avec les communes membres la performance des circuits de collecte et traitement des déchets municipaux

Action n°13 : Accroître la performance du territoire communautaire sur la collecte du verre

Action n°14 : Equiper tout le territoire communautaire en composteurs individuels, collectifs et partagés d'ici 2024

Action n° 15 : Pénétrer dans tous les lieux et équipements communaux et équipements commerciaux, marchands accueillant du public

Action n° 16 : Mettre en place une campagne d'éducation populaire sur la gestion du budget alimentaire familial

OBJECTIF 4 : Se donner les moyens d'accompagnement nécessaires

Action n°17 : Définir et mettre en œuvre l'effectif de référence du service prévention et collectes

Action n° 18 : Créer 3 postes d'animateurs de la prévention et du tri pour assurer le déploiement d'une force d'animation sur l'ensemble du territoire (1 animateur pour 20.000 habitants)

Action n° 19 : Mener une campagne d'information et de communication rémanente et récurrente en tous points et lieux du territoire communautaire à un rythme d'un événement par mois de 2021 à 2023

Action n°20 : Mettre en œuvre les refus de collecte en application du règlement de collecte approuvé par le conseil communautaire.

2.5.4 Tendre vers un territoire économe en énergie

Ardenne Métropole a choisi de réaliser son plan climat énergie territorial avec les quatre autres communautés du Nord Ardenne.

Sans anticiper sur les orientations et plan d'actions du futur PCAET et désireux de ne pas se priver du bénéfice des aides et accompagnement permis par le pacte de relance et de transition écologique, Ardenne Métropole souhaite dès à présent attirer l'attention de l'Etat, la Région et du Département sur ses 7 grands objectifs déclinés en 36 mesures, détaillées ci-dessous et dont certaines marquées d'un astérisque (*) connaissent déjà un début d'exécution :

1. Agir sur le patrimoine immobilier
 - [Accélérer le rythme de rénovation des logements \(*\)](#)
 - Renforcer les compétences des professionnels du bâtiment
 - [Repérer et accompagner les ménages en précarité énergétique \(*\)](#)
 - Centraliser les aides et apporter de l'innovation dans les montages juridiques et financiers
 - Sensibiliser des acteurs du tertiaire pour réduire les consommations d'énergie et s'adapter aux hausses futures des températures
 - [Requalifier les friches \(*\)](#)
2. Agir sur l'alimentation et réduire le gaspillage alimentaire
 - [Faire évoluer les pratiques alimentaires des habitants : saisonnalité, peu emballé, anti-gaspi, local, modes de production durables \(*\)](#)
 - Renforcer l'approvisionnement local en développant les légumes de saison, les légumineuses... mais aussi en orientant les filières existantes (lait, viande...) vers plus de local

- Préserver les terres agricoles
 - Accompagner l'adaptation des exploitations et des filières
 - Développer les pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau
 - Développer l'achat public écoresponsable
3. Agir avec les entreprises
- Réduire la dépendance énergétique des entreprises et les émissions de polluants
 - Réduire les consommations d'électricité dans le secteur tertiaire (public et privé) (*)
 - Tester l'économie circulaire et les mutualisations (groupements de commande, réemploi, valorisation énergétique...) (*)
 - Développer les leviers numériques au service du développement durable
 - Intégrer la dimension énergie-climat dans toutes les entreprises et dans le secteur de la santé en particulier
 - Prendre en compte dès maintenant sur les lieux de travail, les futures augmentations de températures estivales (*)
4. Préparer les mobilités à l'après pétrole
- Optimiser le transport de marchandises et également utiliser d'autres modes que le camion : fluvial et ferroviaire
 - Renforcer d'autres modes de déplacements (covoiturage...) dans les secteurs où l'offre de transport public est limitée (*)
 - Réduire l'emprise de la route
 - Renforcer la marche à pied et le vélo (mobilité à tout âge, aménagement de l'espace public) (*)
 - Faciliter pour les mouvements pendulaires, le report modal et autres possibilités (télétravail...)
 - Développer l'électromobilité (*)
5. Qualité de l'air
- Améliorer la bonne qualité de l'air
 - Intégrer le volet de la qualité de l'air intérieur dans l'utilisation des bâtiments et dans les plans de rénovation
 - Atténuer l'impact du changement climatique sur la santé : chaleur, pollens, maladies vectorielles, polluants secondaires.
 - Prendre en compte le risque de vague de chaleur, notamment dans le secteur hospitalier
 - Lutter contre les espèces invasives et allergisantes
6. Réduire la consommation du territoire en énergies fossiles
- Favoriser les modes doux pour les déplacements (*)
 - Convertir le parc de véhicules thermiques (*)
 - Favoriser le développement d'unités décentralisées de production et distribution d'énergie
 - Agir pour la qualité de l'air (*)
7. Réduire la facture énergétique pour tous et partout
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et des logements (*)
 - Décliner la maîtrise de la consommation en énergie à tous les usages
 - a) Grand cycle de l'eau
 - b) Collecte et traitement des déchets ménagers
 - c) Transports publics urbains
 - Mener les actions d'accompagnement nécessaires (*)

- a) Créer un service d'accueil à la rénovation énergétique
- b) Mettre en œuvre les foyers tests
- c) Agréger toutes les contributions des différents acteurs pour construire un nouveau futur

2.6 Accroître la qualité résidentielle du territoire

2.6.1 Affirmer le rôle/rayonnement du territoire et ses fonctions métropolitaines

Ardenne Métropole est la seule intercommunalité à exercer des fonctions métropolitaines au sens de l'INSEE. Ce rôle de moteur et d'entraînement doit être conforté et amplifié par la mise en œuvre des moyens complémentaires suivants :

- **Mise en œuvre du schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche** réalisé dans le cadre du pacte Ardennes, dont les conclusions ont été présentées à l'Etat et à la Région et qui identifie les offres de formation qui pourraient s'implanter ou se créer sur notre territoire. A ce titre un travail est en cours entre la Région Grand Est et Ardenne Métropole sur les formations sanitaires et sociales,
- **Elaboration du programme alimentaire territorial** avec la réalisation d'actions démonstratives telles que la création d'un atelier de venaison et la relance de la viticulture,
- **Poursuite du développement de l'économie tertiaire** avec les programmes quartiers Gare SNCF de Charleville-Mézières et de Sedan
- **Croissance et diversification de l'activité industrielle** notamment avec l'accompagnement à la croissance du pôle régional de compétences et d'excellence de fabrication additive
- **Accélération des transformations permises et offertes par les programmes action cœur de ville et petites villes de demain** pour lesquels le territoire communautaire est éligible
- **Réalisation des équipements sportifs et culturels à rayonnement métropolitain** tels que le bassin Nordique et la scène des musiques actuelles multisites.

2.6.2 Construire un territoire de proximités et de cohésion sociale

Si Ardenne Métropole assure des fonctions métropolitaines, la dualité urbain/rural constitue aussi une marque de fabrique et un atout du territoire.

Aussi le pacte de croissance et de transition écologique doit pouvoir venir aider et soutenir les actions et mesures suivantes :

- **Réalisation du réseau des maisons de santé** identifiées pour la mandature 2020/2026 et quelle qu'en soit la maîtrise d'ouvrage :

Localisation	Maitre d'ouvrage	Calendrier de réalisation
Sedan- Maison de Santé	Ardenne Métropole	2022/2024
Charleville-Mézières – Maison des spécialistes	Ardenne Métropole	2022/2023
Tournes – Maison de Santé	Ardenne Métropole	2022/2023
Vivier au court	Portage Etablissement public foncier régional	A définir

- **Réalisation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat** « rénovation urbaine » sur Charleville-Mézières, Sedan et « hameaux et villages » sur les 56 autres communes.

3. COMMENT VOULONS-NOUS Y ALLER ?

Les modes de relations avec nos partenaires ont changé, avec des accords désormais souvent contractualisés et avec des acteurs qui modifient eux aussi leurs champs d'intervention.

Il s'agit, aussi de prendre en compte l'évolution du contexte nouveau dans lequel œuvre la Communauté d'agglomération de concert avec ses partenaires et de la nécessité de transformer l'essai marqué entre 2014 et 2020.

Cette évolution est rendue nécessaire compte tenu d'une prise de conscience renforcée des questions de transformation économique, écologique et énergétique du territoire. Il s'agit enfin de vérifier que le projet communautaire est bien en phase avec les souhaits de nos concitoyens et qu'il conserve le niveau d'ambition et de réalisme nécessaire.

Il devra se décliner, étape après étape, avec un souci d'optimisation des moyens financiers afin notamment de progresser dans l'action, au service du territoire et des citoyens.

Un enjeu de positionnement « **Agglo -Acteurs - Territoire** » sera recherché avec :

- Le développement des relations avec les territoires voisins, qui peut permettre d'envisager la mutualisation des moyens sur des sujets communs,
- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui donne l'occasion de réfléchir collectivement à l'avenir.

De plus un « processus permanent » sera mis en place qui pose les éléments de déroulement du projet et doit déboucher sur la mise en place d'outils et dispositifs adaptés notamment :

- Un programme d'actions bien articulé avec les enjeux de programmation et de suivi financier,
- La valorisation contractuelle avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département
- Le cadre de relation communes – communauté d'agglomération, afin de viser un renforcement du travail avec les communes membres.

3.1 Au plan financier avec la rétrospective 2014/2020 et prospective pluriannuelle 2021/2026 des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement avec la DDFIP

L'audit et la prospective, qui ont pour objets respectifs l'étude du passé et la projection dans l'avenir, permettent de tracer des perspectives dans un contexte où les réponses sont chaque jour de moins en moins évidentes.

Dans ce contexte, Ardenne Métropole prend l'initiative en début de mandat de réaliser une prospective pluriannuelle des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement sur le mandat 2020/2026.

Cette rétrospective 2014/2020 et prospective pluriannuelle 2021/2026 des **dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement** est assurée par un travail conjoint avec la direction départementale des finances publiques et la direction régionale de Strasbourg pour identifier la faisabilité du projet et nos marges de manœuvre.

Les enjeux de cette contribution seront d'établir une vision fiable et exhaustive de la situation financière de la collectivité sur 2021/2026, et de faire de la prospective un véritable outil d'aide à la décision.

Ce travail nous permettra donc :

- Plus de visibilité sur l'épargne brute et l'épargne nette tout au long du mandat
- Un ajustement du programme pluriannuel d'investissement au vu de nos capacités à faire, à s'endetter en deçà des ratios prudentiels, et trouver des financements externes
- Une identification et une affectation des marges de manœuvre dégagées par la maîtrise des dépenses de gestion, aux sujets prioritaires.

3.2 Au plan des ressources humaines avec l'élaboration de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières (G.P.E.E.C.C) est une gestion anticipative et prospective de la gestion des ressources humaines.

Elle consiste, à partir des choix stratégiques de développement portées par les politiques publiques communautaires, à concevoir, à mettre en œuvre, à piloter et à évaluer des plans d'actions « ressources humaines » permettant d'atteindre les objectifs opérationnels fixés.

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières doit nous permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles compétences et/ou expertises seraient aujourd'hui absentes pour permettre la réalisation du projet ?
- Quels métiers en tension ?
- Quelles missions externaliser, pourquoi, comment ?
- Quelle masse salariale en niveau financier et décomposition en cadre A, B et C ?
- Quels périmètres métiers faire décroître pour en faire croître d'autres dans un contexte de maintien de la fiscalité et au mieux de maintien des dotations de l'Etat ?
- Quels périmètres métiers mutualiser avec des communes membres et/ou d'autres collectivités ?

4. LE PLAN D' ACTIONS PAR AXES STRATEGIQUES (version à compléter par la poursuite du recensement des actions portées sous la maîtrise d'ouvrage des communes)

AXE	Actions	Fiche n°	Maitre d'ouvrage	Calendrier
1. Limiter l'étalement urbain	1.1 Dépolluer, réhabiliter et requalifier la Macérienne	1.1	Ardenne Métropole	
	1.2 Réaliser le programme quartier Gare SNCF Charleville Mézières	1.2	Ardenne Métropole	
	1.3 Réaliser le programme quartier Gare SNCF Sedan	1.3	Ardenne Métropole	
	1.4 Dépolluer, réhabiliter et requalifier la friche Thome Génot à Nouzonville	1.4	Ardenne Métropole	
	1.5 Transformer en surfaces tertiaires les anciens sièges sociaux de la Chambre d'agriculture des Ardennes et de la CCI de Sedan	1.5	Ardenne Métropole	
	1.6 Mener le programme quartier Fabert sur Sedan	1.6	Ardenne Métropole / Sedan	
	1.7 Rénovation de la halle du marché couvert et organiser le déplacement du marché plein air	1.7	Sedan	
2. Être plus sobre en termes de consommation d'énergie	2.1 Préparer l'après pétrole par le développement des infrastructures en pistes et bandes cyclables	2.1	Ardenne Métropole	
	2.2 Passer la flotte de véhicules de transport public urbain et les bennes à ordures ménagères du diesel à l'huile végétale hydrogénée	2.2	Ardenne Métropole	
3. Lutter contre la désertification des centre bourgs	3.1 OPAH Hameaux et villages	3.1	Ardenne Métropole	
4. Accroître la qualité environnementale du territoire	4.1 Assurer la mise en conformité du système d'assainissement	4.1	Ardenne Métropole	
	4.2 Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable	4.2	Ardenne Métropole	
	4.3 Réussir le programme de réduction des inondations du pays Sedanais	4.3	Ardenne Métropole	
	4.4 Réaliser le réseau des recycleries communautaires	4.4	Ardenne Métropole	
5. Accroître la qualité résidentielle du territoire	5.1 Réaliser la Cité des Arts de la Marionnette	5.1	Ardenne Métropole	
	5.2 Construire un bassin Nordique	5.2	Ardenne Métropole	
	5.3 Réaliser l'espace muséal de Sedan	5.3	Ardenne Métropole	
	5.4 Créer le pôle d'excellence des formations	5.4	Ardenne Métropole	

	sanitaires et sociales			
	5.5 Réaliser les unités de la scène des musiques actuelles sur Charleville Mézières et Sedan	5.5	Ardenne Métropole	
	5.6 Réaliser les maisons de santé sous maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole et accompagner celles sous maîtrise d'ouvrage des communes ou des privés	5.6	Ardenne Métropole	
	Aménagement du Forum	5.7	Charleville-Mézières	
	Réhabilitation du marché couvert à Charleville-Mézières	5.8	Charleville-Mézières	
	Aménagement sportif du Quartier de la Ronde Couture	5.9	Charleville-Mézières	
	Réhabilitation - Aménagement de l'Accueil Collectif de Mineurs Marie Thérèse Berger	5.10	Charleville-Mézières	
	Révision de la carte scolaire – Restructuration des écoles	5.11	Sedan	
	Création d'un espace muséographique	5.12	Sedan	
	Création d'un pôle de pratique musicale en centre-ville de Sedan	5.13	Sedan	
	Education artistique et culturelle	5.14	Département - Etat	
	Expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi	5.15	Département	
	Partenariat pour le développement de la lecture publique	5.16	Département	
	Elaboration du contrat canal des Ardennes	5.17	Département	

Action 1.1 : Dépolluer, réhabiliter et requalifier la Macérienne
1. Contenu-Organisation

Depuis 2015 Ardenne Métropole est devenue propriétaire par cession de la commune de Charleville-Mézières de la friche urbaine « La Macérienne », inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques dans le périmètre du secteur sauvegardé, et qui accueille tous les ans « Le Cabaret Vert » premier festival de musiques actuelles du Grand Est avec près de 100.000 spectateurs.

De 2015 à 2020, Ardenne Métropole a réalisé les actions suivantes :

- Destruction des bâtiments dépourvus de valeur patrimoniale et ajoutés à la construction originelle au cours des décennies
- Réalisation du plan de gestion nécessaire dans le cadre de la campagne de dépollution des bâtiments et du foncier. Le plan de gestion a été approuvé par l'Etat en mai 2019 et depuis les travaux de dépollution sont engagés
- Réhabilitation de la halle Eiffel de plus de 3.500 m² pour accueillir et stocker le matériel nécessaire à l'organisation et la mise en œuvre du festival
- Réalisation du programme fonctionnel de l'unité carolomacérienne de la scène des musiques actuelles
- Création de la SAS Macérienne Energies destinée à créer une unité décentralisée de production d'hydroélectricité à partir d'un process industriel mis au point au sein de l'incubateur Rimbaud Tech.

En 2020 Ardenne Métropole a sollicité le pacte stratégique Ardennes pour mener une étude de faisabilité relative à la création d'un tiers lieu sur la totalité de la friche.

Cette étude suspendue à deux reprises par la crise pandémique a démarrée en octobre 2019 et s'est terminée le 29 février dernier par la tenue d'un comité de pilotage auquel assistait l'Etat et la Région financeurs avec Ardenne Métropole de cette étude.

La période 2021/2026 correspond à la poursuite et la fin des travaux de dépollution de la Macérienne et la mise en œuvre du programme des équipements du tiers lieu. Le projet de tiers lieu aura aussi donné l'opportunité d'engager une étude de recomposition urbaine à l'échelle du quartier et de la commune.

2. Objectifs

- Contribuer à la sobriété foncière et à la limitation de l'étalement urbain
- Créer de nouveaux usages au sein de la ville centre

3. Indicateurs

- Livraison du programme de travaux de dépollution et requalification selon le calendrier arrêté
- Livraison des équipements du tiers lieu

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Février	Dernier comité de pilotage étude Tiers Lieu
Avril	Lancement d'une étude de programmation du Tiers Lieu
Juin	Arrêt par le conseil communautaire des modalités de gestion, exploitation et animation du lieu
Mai à Juillet	Réaliser une étude de recomposition urbaine du quartier prenant appui sur les objectifs de développement du cabaret vert et le projet d'écologie urbaine menée par la commune. Etude réalisée par le cabinet EGIS et financée par l'ANCT

Septembre	Arrêt de la dénomination et identité visuelle du lieu
2021 à 2026	Mise en œuvre du programme de travaux

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
BP 2021 : 3,36 M€ TTC Montant total : 3,5 M€ TTC pour la dépollution de l'ensemble du site Montant total opération : 21 M€ TTC	DSIL 2020 sur première phase de dépollution – subvention demandée : 696 160 € Candidature : ADEME appel à projets national : 825 000 € Agence de l'Eau Rhin Meuse : 6 776 € Appel à projets Régional : non défini à ce jour Résorption des friches industrielles.

6. Partenaires

- Etat
- Région
- Département
- Associations FLAP et FRAP

AXE N° 1	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN ET AMENAGER L'ESPACE
Action 1.2 : Réussir le programme « quartier de la gare SNCF » de Charleville-Mézières	

1. Contenu Organisation

Considérant :

- La réussite de la commercialisation complète des 5.000 m² de Terciarys I entre 2015 et 2019 qui renforce la crédibilité de Charleville-Mézières comme ville pour l'accueil de ces activités,
- L'amélioration de la desserte des trains express régionaux entre Charleville-Mézières et Reims qui accroît l'attractivité de l'objet « Gare »
- L'objectif de limitation de l'étalement urbain qui encourage et oblige à urbaniser le long des axes lourds de transport et lieux générateurs de flux,
- L'identification du projet au sein des programmes « Action Cœur de Ville » d'une part et « POCE », « Dirige », menés respectivement avec l'Etat et la Région Grand Est,
- La contribution de ce programme à la définition d'un projet urbain intégrant les friches Deville et Macérienne et renforçant ainsi chacun des trois,

Ardenne Métropole a pris la maîtrise d'ouvrage du programme « quartier gare » sur la base d'une délibération prise le 5 mai 2020 définissant le périmètre de l'opération, son programme et son bilan d'aménagement. Le programme sera mené sous la forme d'une concession d'aménagement dont le titulaire, la SEM Protéame, a été désigné par délibération en date du 25 novembre 2020.

2. Objectifs

- Requalifier le quartier de la Gare et recoudre l'urbanisme du secteur
- Renforcer l'attractivité autour de la gare de Charleville-Mézières

3. Indicateurs

- Nombre de m² commercialisés pour accueillir des activités tertiaires
- Equipements proposés aux habitants
- Nombre et fréquentation des trains

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Décembre 2020	Livraison de la prolongation du tunnel Signature d'une concession d'aménagement sur 15 ans
2021	
septembre	Livraison des aménagements en sortie de tunnel (maîtrise d'ouvrage ville)
Octobre	Dossier plan de relance pour l'aile droite de la gare
2022-2026	
Décembre 2022	Réhabilitation et livraison de l'aile droite de la Gare
2022-2024 2022 - 2026	Libération et Maîtrise foncière des terrains SNCF Travaux VRD, espaces verts, éclairage, des secteurs E et F Travaux d'aménagement
Décembre 2024	Réalisation du nouveau parc de stationnement
Début 2026	Fermeture du parking Effia
En continu	COPIL tous les trois mois et coproj toutes les six semaines maximum
2027	Fin des travaux de VRD et espaces verts

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
25 millions € HT dont 7 de reste à charge pour Ardenne Métropole	Subventions à solliciter : Etat, Région Subventions obtenues pour les travaux du tunnel: Département (456 303€) et Région (500 000€) Produit des ventes

6. Partenaires

- Commune de Charleville-Mézières,
- SNCF,
- Gare et Connexions,
- Protéame

AXE N°1	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN ET AMENAGER L'ESPACE
Action 1.3 : Réaliser le programme Gare SNCF Sedan	

1. Contenu Organisation

Les objectifs à la fois de développement économique et de sobriété foncière conduisent Ardenne Métropole à rechercher prioritairement des bâtiments en friche, vides de toutes occupation afin de les réhabiliter en d'offrir ainsi de nouvelles surfaces pour des activités professionnelles.

La Gare de Sedan correspond à cette orientation, avec d'anciens logements et une « aile droite » laissés libre de toute occupation. De plus, La Gare de Sedan fait partie du Programme « 1001 Gares » engagé par la SNCF et offre des avantages : elle est desservie par des trains et cars TER ainsi que des TGV à destination de Charleville-Mézières, Reims, Champagne Ardenne TGV, Longwy, elle est située à 5 min à pied du centre-ville.

Environ 386m² sont disponibles, divisés en 3 lots : 2 en RDC et un au 1er étage + 3 anciens logements en option, d'environ 150 m² chacun.

2. Objectifs

- Réhabiliter les locaux vacants (tout ou partie) afin d'offrir de nouvelles surfaces pour des activités économiques

3. Calendrier : à définir

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Aout	Visite des locaux, connaissance des lieux
4eme trimestre	Réflexions et choix de destinations / usages
2022	
2023	
2024	

4. Coût – Financement : à préciser

Dépenses	Recettes

5. Partenaires

- SNCF Gares et Connexions
- Ville de Sedan

AXE N°1	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN ET AMENAGER L'ESPACE
Action 1.4 : Dépolluer, réhabiliter et requalifier la friche Thome Génot à Nouzonville	

1. Contenu Organisation

Nouzonville se situe à moins de 10 km au nord de Charleville-Mézières, soit moins de 15 min en voiture, moins de 10 min en train (TER) et moins de 35 min à bicyclette (voie verte). La commune se trouve à environ 10 km à l'est de la frontière belge. La commune est traversée et construite autour de la Meuse.

La présence locale de minerai de fer et de forêts favorise la création de la première forge de fer de la commune dès la fin du XVIème siècle. Au XVIIème siècle, une manufacture d'armes y est construite. Elle entraîne toute la population dans cette industrie métallurgique par la sous-traitance de la platinerie et la fabrication des garnitures de canon à un ensemble de petits artisans dispersés dans la ville. Cette manufacture et la ville prospèrent au rythme des conflits et des commandes militaires, jusqu'à la fin du premier Empire (1815), avant de fermer en 1836.

Le site Thomé-Génot, correspond à l'une des usines emblématiques de Nouzonville, qui fut reconnue mondialement. Après la seconde guerre mondiale, elle est connue pour la fabrication des pôles alternateurs des automobiles. Après un redressement judiciaire en 2004, l'entreprise Thomé-Génot a été reprise par une société américaine et un fond d'investissement. La gestion des repreneurs exsangue alors l'entreprise Thomé-Génot, et aboutit à une liquidation définitive en 2007. Elle laisse un souvenir amer pour les employés et leurs familles. Une condamnation judiciaire contre les anciens repreneurs sera d'ailleurs prononcée en 2009.

Aujourd'hui, la Ville présente un taux de chômage (24%), et un taux de vacance résidentielle (12%) relativement élevés par rapport aux niveaux nationaux. La Commune et la Communauté d'Agglomération misent sur la proximité avec Charleville-Mézières, ses atouts touristiques notamment par son intégration au Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes, et par le passage de la voie cyclable dite de la voie-verte le long de la Meuse.

Le site, d'une surface de 21 684 m², est en friche depuis 2007. Il comporte environ 14 500 m² de bâtiments industriels dont la dégradation semble avoir été accélérée par du vandalisme et la récupération sauvage de métaux sur site.

« Les bâtiments dans leur ensemble, y compris les extensions récentes, sont construits parallèlement les uns aux autres. Les plus anciens ateliers (ateliers de presse) sont antérieurs à la Première Guerre mondiale, avec toiture à longs pans et lanterneau, murs de brique pleine et pan de fer. Dans leur prolongement sont implantés trois ateliers à toiture de shed (autres ateliers de presse), suivis du traitement thermique et de l'outillage. En continuité vers le sud est construite une dernière série d'ateliers à charpente métallique, lanterneau et murs à essentage de tôle. De l'autre côté de la cour, partiellement occupée par le parc des aciers, se situent les bâtiments de maintenance et de stockage. Les bureaux se présentent sur un étage carré en façade sur rue, avec murs à larges moellon de schiste et toit à un pan fortement incliné. » (Source base Mérimée, Ministère en charge de la Culture)

Le site est une place majeure entre la Meuse et le Boulevard Jean-Baptiste Clément, qui est une voie directe entre la gare ferroviaire et la Mairie (place Gambetta).

En sus, le site est caractérisé par :

- son caractère inondable,
- son histoire industrielle fortement inscrite dans la mémoire collective locale,

- des pollutions de sol mises en évidence et laissées dans le cadre de la cessation d'activité de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) « Ateliers Thomé Génot ». A cet effet, et malgré une prescription préfectorale, le suivi environnemental (eaux souterraines) sur site n'a pas été renouvelé depuis novembre 2010.

2. Objectifs

Le site Thomé-Génot situé entre la gare ferroviaire et la mairie (place Gambetta) fait naturellement partie de ce projet de renouvellement urbain. A cet effet, une étude urbaine a été réalisée en 2018 par le groupement Citadia/EVEN/TPFi pour établir un projet pour un ensemble de terrains mitoyens, dont le site Thomé-Génot, objet de la convention, ainsi que le site Val-Thomé et celui d'un ancien supermarché Intermarché.

Aujourd'hui l'EPFGE réalise des études techniques poussées et que soit ainsi précisée la faisabilité du projet envisagé sur le site Thomé-Génot. Les objectifs, visés dans l'étude urbaine préalable sont de créer les aménagements suivants :

- Sur la partie non-bâtie principale du site Thomé Génot, appelée actuellement « parc acier », un jardin filtrant serait créé.
- Au nord de ce jardin :
 - la partie centrale bâtie serait déconstruite afin de réhabiliter les berges de la rivière mitoyenne, La Goutelle,
 - le bâti ouest serait réhabilité pour la réalisation d'un terrain de sport intérieur,
 - le bâti serait réhabilité pour la mise en place d'un bar-guinguette.
- Au sud du jardin, le grand ensemble de bâtiments industriels serait :
 - Réhabilité sur sa moitié nord pour y aménager une brasserie, une halle polyvalente, un atelier d'artisans et de location de vélos,
 - Démoli sur sa moitié sud, pour y aménager un espace artistique extérieur,
- Le bâtiment de bureaux en bord de boulevard serait réhabilité, et intégrerait alors un gîte-étape.
- En dehors du site Thomé Génot, sur la partie Intermarché (hors convention), 25 logements seraient créés ainsi qu'un large espace vert.

3. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021 - 2022	
	ETUDES PAR L'EPFGE juillet à juillet
2022	
2023	
2024	

4. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
Projet final non chiffré Etude EPFGE : 100 000	EPFGE : 80 000 Nouzonville : 10 000 Ardenne Métropole : 10 000

5. Partenaires

- Ville de Nouzonville
- Etat

AXE N°1	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN ET AMENAGER L'ESPACE
Action 1.5 : Transformer en surfaces tertiaires les anciens sièges sociaux de la Chambre d'agriculture des Ardennes et de la CCI de Sedan	

1. Contenu-Organisation

Ardenne Métropole s'est donné comme objectif d'avoir un développement respectant la sobriété foncière et donc, de privilégier la réhabilitation de bâtiments à la construction de nouvelles structures. Tout comme la réhabilitation de l'aile droite de la Gare (fiche 1) le rachat puis les travaux sur l'Ex siège de la chambre d'agriculture à Charleville-Mézières et sur l'ex bâtiment CCI de Sedan correspondent à cet objectif.

Sur la durée de la mandature, la réhabilitation de l'aile droite de la Gare de Sedan pourrait venir compléter l'objectif.

2. Objectifs

- Offrir de nouvelles surfaces pour des activités tertiaires

3. Indicateurs

- Livraison du programme
- Niveau de commercialisation

4. Calendrier

	Echéance programmée	
Année/ Mois	CCI Sedan	Chambre d'agriculture
2021		
Février / mars	Acquisition en conseil communautaire	Acquisition en conseil communautaire
Juin	Premiers travaux pour accueillir le CNAM	Réalisation et livraison d'une première tranche de travaux transitoires pour y loger INTELZIA
Septembre / novembre	Etudes pour un programme de travaux (sous réserve budgétaire)	
Décembre	Présentation en bureau informel du programme de travaux	
2022		
Juin 2022	Fin de l'étude pour une réhabilitation plus importante Proposition d'un programme en bureau informel	
2022/2026		
	Mise en œuvre du programme	

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
Acquisition ex chambre d'agriculture : 500 000 €	Loyer Intelcia, 77 000€ par an
Travaux Chambre d'agriculture : 530 000 € pour la première phase	Demande faite à la DSIL

Acquisition ex CCI : 400 000 €	
Travaux CCI : A chiffrer en fonction des usages	A déterminer en fonction des usages

6. Partenaires

- Etat
- Région
- Département

Action 1.6 : Mener le programme Quartier Fabert sur Sedan

1. Contenu-Organisation

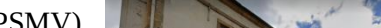
Sedan, second pôle de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole qui rassemble 58 communes pour 122.000 habitants, rayonne sur la partie Est de l'EPCI et au-delà du département pendant que Charleville rayonne à l'Ouest.

Retenue parmi les 122 villes du Programme Action Cœur de Ville, Sedan a fait le pari de s'appuyer sur sa centralité de qualité pour créer les conditions de renouveau et de développement et conforter ainsi son rôle structurant au sein de son bassin de vie périurbain et rural environnant. Cependant, pour dynamiser son cœur de ville, Sedan envisage, au côté de l'agglomération, d'agir aussi sur ses franges.

Identifié comme territoire à enjeu inclus dans le périmètre de l'ORT, le quartier Fabert avec le départ prochain de la caserne des pompiers vers la périphérie de la ville, offre une nouvelle opportunité à la Collectivité. En raison de sa localisation, à l'intersection du centre ancien, du quartier du Lac et du faubourg du Ménil, l'ancienne caserne Fabert constitue un site idéal et stratégique pour envisager un nouveau pôle de développement.

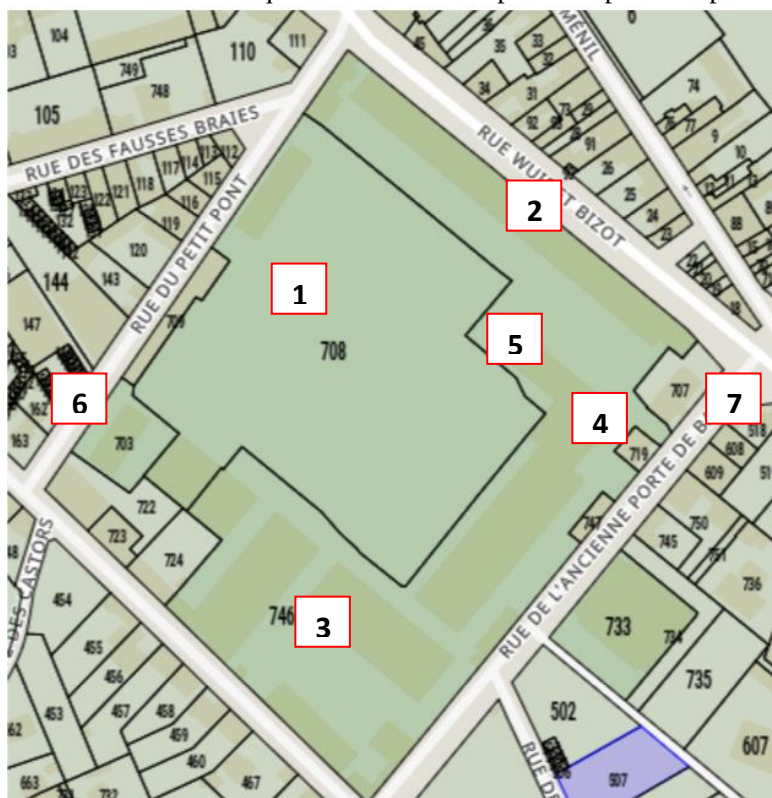


Le quartier Fabert situé en zone UBp du PLU (*extensions urbaines correspondant aux secteurs de projets de renouvellement urbain*), représente dans sa globalité une superficie de 4 ha. Le site enclavé se décompose en plusieurs entités :

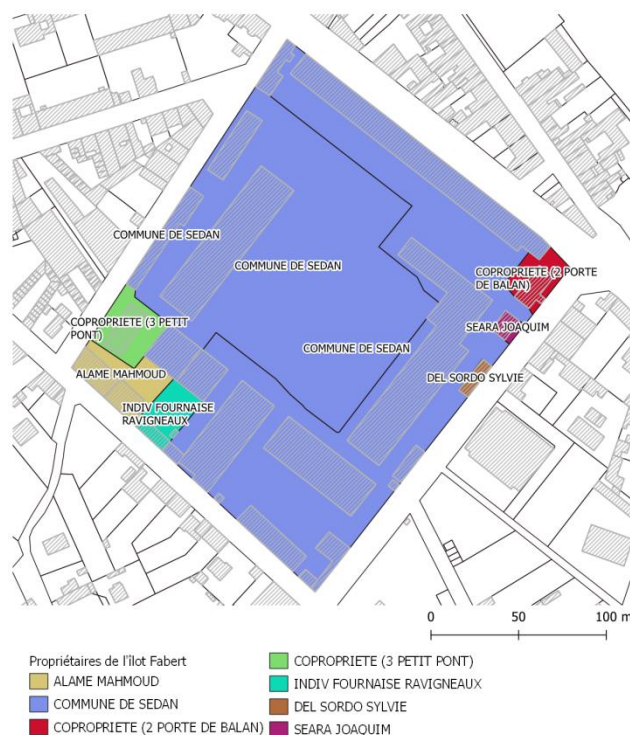
- Parcelle cadastrale AP01-708, la caserne des pompiers pour une superficie de 17.510m² vouée à quitter le site.
 - L'ancien bâtiment de casernement le long de la rue Wuidet Bizot (bâtiment intégrant le périmètre du PSMV) héberge de nombreuses associations dans un bâtiment ayant bénéficié de peu de travaux de 2.750m² de surface au sol, sur trois niveaux (hors comble).
- 



- Les ateliers des services techniques de la ville occupent une partie importante du site.



1 – caserne des pompiers ; 2 – bâtiment associatif ; 3 – ateliers techniques municipaux ; 4 – cuisine centrale ; 5 – service de reprographie municipale ; 6 – (parcelle clinique vétérinaire (privée) ; 7 – (parcelle 707) occupation privative.





Bâtiment Fabert (ancienne caserne)
accueille les associations et les syndicats

Présentation du site, retour sur son histoire :

Afin de sortir de l'hébergement des militaires chez l'habitant, la construction de la caserne de Fabert



démarré en 1691, premier équipement de ce type en France et le casernement est livré à l'hiver 1696, date à laquelle les premiers cavaliers s'installent dans les lieux. Sedan reste une place militaire forte jusqu'à la fin des années 70, regroupant plus de 2.000 militaires dans ses trois casernes (Fabert, Mac Donald, Asfeld). Cependant, l'Etat dissout en 1984 le 12e régiment de chasseurs en garnison sur le site de Fabert. La ville de Sedan obtient en échange du départ des soldats du 12e régiment de chasseurs, un groupement médical. Il y a aussi le centre mobilisateur 171 de Sedan qui compte une centaine de militaires. Toutefois, les 400 soldats du groupement médical finissent par quitter le site en 1992 ainsi que les militaires du centre mobilisateur en 1998. Ainsi, après avoir subi la crise du textile et de la sidérurgie, la ville qui était une place forte de garnison, voit disparaître également ses militaires. Ce bouleversement a eu un impact désastreux sur l'économie locale et engendrait la fermeture d'un nombre conséquent de commerces.

2. Objectifs

Avec le départ des sapeurs-pompiers à l'issue de la livraison de la nouvelle caserne de Sedan (démarche en cours), c'est un important quartier en proximité immédiate du centre-ville qui pourra bénéficier d'une reconversion pour redonner une nouvelle attractivité au cœur de ville.

La reconversion du quartier Fabert figure dans le programme action cœur de ville de Sedan au travers de deux fiches sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération Ardenne Métropole :

- Création d'un espace muséographique (fiche ACT 37)

Au titre de sa compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs », le conseil communautaire d'Ardenne Métropole s'est prononcé favorablement pour déclarer d'intérêt communautaire la création d'un musée à Sedan. Dans un premier temps, le site de l'ancien garage Renault avait été pressenti pour accueillir ce futur musée.

Ce projet de musée marque la volonté de créer un équipement structurant, placé en cœur de ville, confortant l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale du territoire.

- Création d'un pôle de pratique musicale en centre-ville de Sedan

Ardenne Métropole entreprend de développer un réseau d'équipements dédiés à la pratique et à la diffusion de musiques actuelles. Des lieux de synergie sont déjà identifiés (la Macérienne à Charleville et dernièrement le bâtiment Fabert). L'agglomération s'appuie sur la vitalité des associations culturelles et musicales présentes dans ce bâtiment et notamment sur l'association SAPRISTI !!, la MJC Calonne et l'école de musique rattachée au Conservatoire pour la déclinaison de la SMAC sur Sedan. Ce site accueillera également l'antenne sedanaise du conservatoire à rayonnement départemental. Ce nouvel équipement

disposera d'une surface de l'ordre de 1000 m², comprenant les espaces collectifs, l'accueil, les studios de répétition...

Au-delà de ces deux équipements phares qui structureront le quartier, d'autres activités tertiaires, de loisir, de restauration et d'hébergement pourront voir le jour.

Une étude d'aménagement du site est engagée avec le partenariat de la banque des territoires pour accompagner les collectivités dans leur réflexion sur le devenir du site au travers de tous les champs d'intervention multisectoriels (économie, tourisme, environnement, notoriété ..., dans une démarche d'écoresponsable) pour dégager les éléments pour asseoir cet ancrage de développement urbain dans ses différentes échelles d'intégration et en interface avec son environnement : articulation avec les quartiers, à la ville, aux habitants, au territoire.

AXE N°1	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN ET AMENAGER L'ESPACE
Action 1.7 : Rénovation de la halle du marché couvert et organiser le déplacement du marché plein air	

1. Contenu-Organisation

Elément vital de la vie économique sedanaise, le marché sert le quotidien et contribue à la qualité de vie du centre-ville. Il est clairement un lieu de rencontres, plaisant pour la population, un lieu social, de convivialité où beaucoup de franges de la population se retrouvent. Le marché attire un flux de clientèle qui sert également les commerçants sédentaires en cœur de ville, permet de faire venir des producteurs locaux et favorise les circuits courts. Sa bonne notoriété est une véritable vitrine pour la ville.

Equipement majeur et complémentaire du marché de plein air, la halle du marché couvert nécessite une rénovation complète de son enveloppe extérieure mais également de son organisation intérieure. Cet équipement fait l'objet en parallèle de réflexions sur son attractivité auprès des commerçants et du public des mercredis et samedis matin.

Les travaux de rénovation de la halle couverte consisteront :

- en la mise aux normes de l'équipement (sécurité incendie, sanitaire, accessibilité)
- la reprise des réseaux, de l'éclairage, du plafond, la sonorisation des lieux...
- une nouvelle organisation, par la mise en place d'étals, l'implantation d'un stand bar...

La halle du marché couverte faisant partie intégrante d'un groupement d'établissement avec la salle Marcillet, un traitement global de la façade est prévu pour identifier la halle rénovée. Ce traitement s'accompagnera de la réfection des menuiseries extérieures et d'une ITE pour améliorer la performance énergétique de l'ensemble.

Le marché de plein air est actuellement organisé sur la place d'Alsace Lorraine (parking du centre) et sur le devant de la halle du marché couvert. La mise en service de la nouvelle halle du marché couvert se fera dans le cadre d'un marché de plein air déplacé.

Le marché doit pouvoir réintégrer les places rénovées du cœur de ville, place Crussy, place d'Armes.

2. Objectifs

- Rendre la ville plus résiliente face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux en intensifiant et en optimisant les fonctions urbaines du centre-ville
- Soutenir la diversification commerciale et lutter contre le phénomène de vacance des rez-de-chaussée
- Hiérarchiser les polarités commerciales et servicielles existantes :
 - o conforter la polarité commerciale des 3 places requalifiées à l'échelle du bassin de vie (resserrement et continuum commercial et serviciel)
 - o affirmer les polarités de proximité à l'échelle des quartiers

3. Indicateurs

- Augmentation du nombre de commerçants

- Augmentation de la fréquentation du marché

4. Calendrier

	Echéance programmée
Année/ Mois	
2021	Maitrise d'œuvre en cours
Décembre 2021 – octobre 2022	Travaux

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
Maîtrise d'œuvre : 160 000€ Frais divers annexes (levées topographiques, diagnostics, SPS, contrôles techniques...) : 60 000€	Etat - DSIL 2020 (3%) : 88 000€
Travaux : Rénovation halle du marché couvert – tranche 1 : 655 000€ Rénovation halle du marché couvert – tranche 2 : 770 000€	Etat - DSIL 2021 (11%) : 274 483€ Etat - DSIL 2022 (15%) : 375 517€
Réfection du parvis : 180 000 €	Etat - DETR 2022 (3%) : 80 000€
Rénovation thermique bâtiment marché couvert/salle Marcillet : 180 000€	DSIL 2021 - Plan de relance (14%) : 362 500€
	Région Grand Est (30%) : 765 000€
	Ville de Sedan et autres financeurs (24%) : 604 500€
TOTAL DEPENSES : 2 550 000€	TOTAL RECETTES : 2 550 000€

6. Partenaires

- Etat
- Région Grand Est
- Banque des Territoires
- UCIA
- CCI

AXE N°2	ETRE PLUS SOBRE EN TERMES DE CONSOMMATION D'ENERGIE
Action 2.1: Préparer l'après pétrole par le développement des infrastructures en pistes et bandes cyclables	

1. Contenu – organisation

Le plan de déplacements urbains (modifié en plan de déplacements simplifiés) prévoit de renforcer les mobilités douces / actives sur l'ensemble du territoire et la définition d'un schéma directeur pour les itinéraires cyclables structurants et capillaires (fiche action 3).

Le schéma directeur abordera essentiellement les deux aspects suivants :

- Les aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables, autres aménagements liés à la circulation) ;
- Le stationnement sécurisé des vélos (sur la voie publique, dans des garages à vélos sécurisés, aux abords des pôles transports et sur domaine privé)

Le réseau cyclable sera constitué d'un réseau structurant sous la maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole et d'un réseau capillaire sous la maîtrise d'ouvrage des communes mais avec un fonds de concours d'Ardenne Métropole à hauteur de 50 % du reste à charge.

Le schéma doit s'accompagner de mesures incitatives au développement de l'usage du vélo au quotidien (offre de location, aides à l'achat, opération de communication ...).

Cette action converge avec les actions menées par le Conseil départemental et ses partenaires au sein du Club Voies vertes (en lien avec le schéma de valorisation touristiques des itinéraires cyclables). Il faudra que le Conseil départemental soit associé à cette action.

2. Objectifs

- Accroître la part modale du vélo dans les déplacements en la triplant (1,7% estimé en 2016 sur le département)
- Définir et adopter le schéma directeur vélo et mettre en place le fonds de concours à destination des communes
- Connecter les communes entre elles par un réseau vélo

3. Indicateurs

- Résultats de l'enquête ménages déplacements sur la durée de l'objectif
- Degré de réalisation des travaux d'aménagement des pistes cyclables et des bandes cyclables selon les objectifs définis dans le schéma directeur

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Jusque mai 2021	Recensement des données existantes sur l'offre des pistes et bandes cyclables
Juin / juillet 2021	Présentation du projet de schéma directeur en bureau informel et lors d'un comité de pilotage
Juillet à septembre 2021	Concertation avec les communes pour affiner les premiers projets
septembre 2021	Délibération du conseil communautaire : adoption du schéma directeur, définition de

	l'intérêt communautaire en matière de réseaux cyclables, mise en place du fonds de concours à destination des communes
Octobre 2021	Proposition d'une offre de service de vélo en location
2022	Réalisation de l'enquête ménage déplacements
2022-2026	
	Mise en œuvre du schéma directeur (travaux) et mesures régulières de fréquentation

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
ETP internes Et prestations	Aucune
Etude préalable pour les premières postes communautaires (20 000 € au BP 2021, 40 000€ au BS)	
Travaux et fonds de concours aux communes (chiffrage selon étude préalable) APCP de 3 millions sur 5 ans	Etat - Région

5. Partenaires

- Etat (DDT)
- Département
- Associations
- Communes membres
- AUDRR

AXE N°2	ETRE PLUS SOBRE EN TERMES DE CONSOMMATION D'ENERGIE
Action 2.2 : Définir et mettre en œuvre les suites du projet mobilité électrique	

1. Contenu- Organisation

En décembre 2015, le conseil communautaire a décidé du lancement du projet relatif au développement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et à la mise à disposition des habitants du territoire de véhicules électriques en autopartage. Il s'agissait de proposer une alternative au transport à la demande via une solution de mobilité décarbonnée. Dans ce cadre, 149 bornes et 32 véhicules en autopartage ont été déployés sur le territoire.

Parmi les actions identifiées dans le cadre du PLH/PDU, figure la poursuite du développement de la mobilité électrique et de l'autopartage en veillant au bon fonctionnement du système, en le simplifiant, en le rendant le plus accessible possible et en communiquant avec pédagogie sur son utilité et son utilisation : nouvelle grille tarifaire, nouvelle application, nouveaux véhicules, mise en place d'un « ambassadeur des mobilités ».

2. Objectifs

- Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire
- Faire évoluer le service pour répondre aux besoins des habitants du territoire tout en améliorant le taux de couverture des dépenses par les recettes

3. Indicateurs

- Diagnostic quantitatif et qualitatif et avec différentes communautés d'utilisateurs
- Analyse des enquêtes, modélisation d'une nouvelle offre de transports, notamment avec la SNCF
- Nombre d'utilisateurs de la plateforme de covoiturage
- Bilan trimestriel d'utilisation de la plateforme

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
mai -juillet	Lancement du marché de gestion des bornes incluant des évolutions visant à améliorer le fonctionnement du service et notification fin juillet pour mise en œuvre en septembre
2022/2026	
juin	Recherche d'un prestataire (ou action étudiante) pour une évaluation externe
décembre	Partage d'une évaluation du dispositif en comité de projet (membres de la 2 ^{ème} commission)
2023	engagement d'une réflexion autour de l'avenir du service (modalités de renouvellement des véhicules, mode de gestion, diagnostic des besoins des usagers...)

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
évaluation externe en 2022 : 20 000€ 0,8 ETP interne pour le fonctionnement	à solliciter auprès de l'ADEME selon les orientations retenues

AXE N° 3	LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION DES CENTRE BOURGS
Action 3.1 : OPAH Hameaux et villages	

1. Contenu-Organisation

Dans le cadre de son programme local de l'habitat, Ardenne Métropole souhaite agir fortement sur l'amélioration qualitative de l'offre de logement. Pour cela elle souhaite engager :

- Une prolongation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – rénovation urbaine sur Sedan pour la période 2015/2020, jusqu'en 2024,
- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat – rénovation urbaine sur Charleville Mézières sur la période 2021/2026
- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat « hameaux et villages » menée sur le territoire communautaire hors les deux villes centre et avec la communauté d'agglomération des portes du Luxembourg, première déclinaison du programme local de l'habitat, sur la période 2021/2026

2. Objectifs

- Réhabiliter le nombre de logements prévus sur les territoires identifiés dans les OPAH (objectif 275 logements pour l'OPAH de Charleville-Mézières ; 200 logements pour l'OPAH de Sedan ; à déterminer pour l'OPAH Hameaux et villages)
- Réduire la consommation énergétique des logements

3. Indicateurs

- Moyens financiers groupés Ardenne Métropole, Etat
- Nombre de logements réhabilités sur chaque OPAH
- Diagnostic des logements et communes concernées avant la mise en place de l'OPAH
- Tonnes de CO économisées grâce aux réhabilitations (sur la base des évaluations énergétiques avant et après travaux)

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Mai	début de l'étude préopérationnelle de l'OPAH villages et hameaux ; signature de la convention avec l'ANAH ?
Septembre	Présentation en bureau informel du bilan de l'OPAH RU de Sedan
Octobre 2020 à octobre 2025	Mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH RU de Charleville-Mézières (avec comité de suivi en décembre / 4 comités de pilotage par an)
Juillet 2021 à juin 2026	Mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH « villages et hameaux » (nom provisoire)
En continu	Mai / juin : bilans et suivis des OPAH en bureau informel

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
Sedan Suivi animation 2015-2020 : 92 000 € (Sedan) Evaluations énergétiques : 5 400 € Fonds d'intervention commun : 564 000 €	Suivi animation 2015-2020 : 65 800 € (Anah, Région) Evaluations énergétiques : 3 780 € (Anah, Région) Fonds d'intervention commun : 282 000 € (Région)
Charleville-Mézières 117 000€ de suivi animation /an Et objectif de 3,3 millions de travaux / 5 ans	Aides ANAH, 537 000 €
Hameaux et villages : Etude pré-opérationnelle à 45 000€ Programme de travaux : à chiffrer	Anah

6. Partenaires

- Région
- Département
- ANAH

AXE N°4	ACCROITRE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE
Action 4.1 : Assurer la mise en conformité du système d'assainissement	

1. Contenu – organisation

Les services de l'Etat nous mettent en demeure de respecter les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, arrêté qui impose aux maîtres d'ouvrage de mettre en place une série de prescriptions d'exploitation et d'entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, avec notamment :

- **Le plan exhaustif des réseaux**, permettant de localiser et de caractériser précisément les branchements, les collecteurs, les points de rejets au milieu naturel (trop-plein, déversoirs d'orage), les bassins d'orage, les stations de traitement des eaux usées ;
- **Des équipements métrologiques** permettant de mesurer et de caractériser la fréquence et la durée des déversements au milieu naturel ;
- **Des contrôles de conformité** de chaque raccordement au système de collecte ;
- **Des études pour estimer les quantités d'eaux claires parasites**, identifier leur origine et les travaux à mettre en œuvre pour les supprimer ;
- **Un suivi documenté** et régulièrement mis à jour des systèmes, à travers les cahiers de vie ou les manuels d'autosurveillance.

La conformité des réseaux de collecte d'assainissement vis-à-vis de la réglementation des « eaux résiduaires urbaines » est établie lorsque toutes les eaux usées émises au sein des périmètres de collecte des eaux usées sont réellement acheminées vers les unités de traitement.

Cela signifie

- en premier lieu, qu'il ne doit plus exister de rejet des eaux usées au milieu naturel par temps sec.
- en second lieu, que par temps de pluie, les déversements au milieu naturel soient limités et respectent les critères limites fixés dans les arrêtés préfectoraux d'exploitation de chacun des systèmes d'assainissement.

Le plan d'action « réseau » se décompose ainsi en 2 parties : recensement des non conformités, identification des causes, choix des options correctives, programmation et financement des travaux

Le plan d'action comportera également un volet « traitement » destiné à la remise à niveau des unités de traitement qui ne respectent pas les performances réglementaires attendues : Tournes et Glaire-Iges. Les unités les plus anciennes doivent faire l'objet d'un audit destiné à anticiper sur leur vieillissement et envisager les diverses options envisageables (réinvestissement ou remplacement).

Enfin, l'obtention de la conformité impose le déploiement d'un système traçable et unique de compilation et centralisation des données, conforme aux attentes des services instructeurs, qui sera en outre garant du respect administratif par Ardenne Métropole des échéances imposées par les textes. Cet outil est envisagé dans l'action n°3 (logiciel Neptune).

2. Objectifs

- Atteindre la conformité des systèmes d'assainissement

3. Indicateurs

- Nombre de système d'assainissement déclarés conformes par la Police de l'Eau

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Septembre 2020 à Septembre 2022	Rendu des études de diagnostic des systèmes d'assainissement non conformes

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
400 000 € de frais d'études	

6. Partenaires

- Bureaux d'études

AXE N°4	ACCROITRE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE
Action 4.2 : Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable	

1. Contenu – organisation

Les périmètres de protection des captages, définis aux articles L.1321-2 et R.1321-13 du Code de la santé publique, assurent la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles. La mise en place de ces périmètres de protection est obligatoire sur l'ensemble des captages depuis la loi du 3 janvier 1992.

2. Objectifs

- 100% des captages utilisés dotés d'une DUP
- Assurer la protection des captages contre les pollutions ponctuelles et accidentelles
- Suivre le respect des prescriptions inscrites dans les arrêtés de DUP

3. Indicateurs

- Taux de captage avec DUP
- Nombre de captages atteints par une pollution ponctuelle ou accidentelle
- Nombre de recommandations non respectées au sein des périmètres de protection des captages

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
A réaliser avant fin 2020	Finaliser les prescriptions de protection liés aux arrêtés de DUP obtenus fin 2018 pour les sites de captages de Elan et Ville-sur-Lumes : travaux, rachats des surfaces situées dans les périmètres de protection immédiate (en lien avec service juridique d'Ardenne Métropole) et conventions de gestion des parcelles situées dans les périmètres de protection et appartenant à l'ONF (en lien avec service juridique d'Ardenne Métropole)
2020-2022	Lancer la phase administrative de DUP pour la source de Saint-Marcel (Giraumont)
2020-2023	Lancer la procédure de DUP pour le site d'Arreux et finaliser la phase technique de Givonne
2021	Statuer sur les décisions d'abandon de certaines ressources et donc sur le principe de poursuivre ou non les procédures de DUP (vieille fontaine, source de l'étang). Décisions tributaires de l'état d'avancement du schéma directeur eau potable.

5. Coût/Financement

Dépenses	Recettes
Indemnisation des propriétaires privés dans PPI	
Travaux obligatoires stipulés dans les arrêtés de DUP	Subventions AERM : 50% du montant HT
Etudes préalables techniques, dossier Loi sur l'eau	
Analyses d'eau obligatoires pour phases techniques DUP	
Missions d'hydrogéologue / Géomètre / Commissaire enquêteur	

6. Partenaires

- Chambre d'agriculture
- Préfecture

AXE N°4	ACCROITRE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE
Action 4.3 : Réussir le programme de réduction des inondations du Pays Sedanais	

1. Contenu – organisation

Le projet d'aménagement hydraulique de la Meuse sur le secteur du Sedanais, estimé à 22 millions d'euros, consiste principalement en une série d'endiguements des secteurs vulnérables, complétés par la suppression de remblais en lit majeur permettant un abaissement des lignes d'eau. Ces aménagements nécessitent la mise en place de compensation afin de limiter les volumes soustraits à la zone inondable et d'annuler les hausses de niveaux d'eau induits par les protections en amont et en aval du territoire étudié. Les ouvrages sont dimensionnés pour la crue centennale de type 1995.

Le plan de financement prévisionnel déposé au plan d'actions de prévention des inondations de la Meuse (PAPI Meuse) comprenait la phase conception et les études complémentaires du projet estimé à 2,5 millions d'euros, financées par l'Etat (20%), l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (30%), le FEDER Champagne-Ardenne (20%) et la Région (10%), et Ardenne Métropole (20%).

2. Objectifs

- Définir un niveau de protection adaptée

3. Indicateurs

- Ratio population protégés / coût des protections

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Décembre 2021	Rendu des scénarios de travaux pour décision du COPIL des opérations à mener.
Décembre 2022	Rendu du programme de travaux.
Janvier 2023	Démarrage des travaux.
Décembre 2026	Fin des travaux.

5. Coûts – Financement

Dépenses	Recettes
2,5 M€ d'études	80 % de sub. AERM, Etat, Région Grand Est, FEDER

6. Partenaires

- EPAMA
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Préfecture des Ardennes
- DREAL Grand Est
- Région Grand Est.

AXE N°4	ACCROITRE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE
Action 4.4 : Réaliser le réseau des recycleries communautaires	

1. Contenu – organisation

Le cœur de métier des Ressourceries est la réduction des déchets par le réemploi/réutilisation, en amont du recyclage. Outil de prévention des déchets, la Ressourcerie gère sur un territoire donné un centre de récupération et de valorisation des déchets, et mène des actions de sensibilisation auprès des habitants.

Elle participe au développement local intégré par la mise en œuvre de services de proximité au bénéfice du territoire et de l'intérêt général. Elle met en œuvre quatre fonctions (collecte, valorisation, vente et sensibilisation) et permet la création d'emplois locaux.

2. Objectifs

- Réduction des déchets
- Création d'emplois

3. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2020	Présentation projet
2021	Ouverture Ressourcerie Waridon
2022	Ouverture Ressourcerie Glaire

4. Coûts – Financement

Dépenses	Recettes

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.1 : Réaliser la Cité des Arts de la Marionnette	

1. Contenu-Organisation

Le projet de la Cité des Arts de la Marionnette est né d'un constat partagé que les ressources existantes liées aux arts de la marionnette sont :

- peu visibles,
- mal connues,
- menacées faute de plus d'interaction avec le grand public alors que les arts de la marionnette sont un marqueur de l'identité de Charleville- Mézières.

Ce constat a conduit à une réflexion commune des acteurs de la marionnette, initiée en 2016, sous l'égide de la Ville de Charleville-Mézières et de la Préfecture des Ardennes avec la participation active des deux institutions historiques, le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes (FMTM) et l'Institut International de la Marionnette (IIM).

Le projet de Cité est constitué des éléments de programme suivants:

1) Extension du musée de l'Ardenne - Maison du Marionnettiste: la Maison du Marionnettiste sera grand public. Les autres sites, et notamment l'espace Lebon proposeront des fonctions d'approfondissement.

2) Création de réserves muséales : ces nouvelles réserves muséales sont un préalable à l'extension du musée de l'Ardenne entièrement dédiée à la marionnette, réalisée dans le cadre de son Projet Scientifique et Culturel. Les réserves des musées de Charleville Mézières sont actuellement dispersées sur trois sites. Elles sont inadaptées en termes de conservation, d'accessibilité et de sécurité. Ces réserves seront implantées au 22, rue du Port à Charleville Mézières, à proximité de la rotonde de Mohon.

3) Rénovation et extension du site de l'Espace Lebon: la recomposition de l'espace Lebon permettra d'offrir de meilleures conditions de travail aux équipes des Petits Comédiens de Chiffons (PCC), du Festival et du Centre de documentation de l'IIM (transfert de Winston Churchill vers l'espace LEBON).

4) Réhabilitation de la « Villa d'Aubilly » : cet équipement reviendra notamment à sa destination première, à savoir un lieu d'hébergement et il accueillera le pôle recherche de l'IIM. Il s'agira d'une réhabilitation et d'une mise en sécurité complète.

5) Relocalisation du pôle administratif de l'IIM au sein des locaux de l'ESNAM.

2. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Décembre 2020 à novembre 2021	concours de maîtrise d'œuvre portant sur les éléments de programme 2, 3, et 5
Décembre 2021 à mars 2023	Études de maîtrise d'œuvre portant sur les éléments de programme 2, 3, et 5
Avril 2023 à janvier 2025	Travaux portant sur les éléments de programme 2, 3, et 5
Janvier 2022 à janvier 2023	Etudes de programmation portant sur les éléments de programme 1 et 4
Février 2023 à octobre 2023	Consultation de maîtrise d'œuvre portant sur les éléments de programme 1 et 4
Novembre 2023 à mars 2025	Études de maîtrise d'œuvre portant sur les éléments de programme 1 et 4

Avril 2025 à Novembre 2026	Travaux portant sur les éléments de programme 1 et 4
-------------------------------	--

3. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
Montant total de l'opération : 14 406 000 € TTC	Ville de Charleville-Mézières (autofinancement) DSIL FNADT Région DRAC Europe ADEME

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.2 : Construire un bassin Nordique	

1. Contenu – organisation

Essentiellement proposé par les collectivités, cet équipement proposé par l'association Charleville Mézières Natation a pour objectif de permettre à tous d'avoir une activité physique toute l'année, en profitant du plein air, à l'instar du jogging. La tendance à la remise en forme intègre aujourd'hui une communion avec la nature, un air sain, de grands espaces, le silence... Difficile dans ce cas de suivre cette mouvance en piscine couverte, en étant confiné en intérieur avec des émanations chlorées et des bruits incessants. Il permet à la belle saison de s'ouvrir à tous, c'est à dire aux nageurs sportifs, comme à ceux ayant tout simplement besoin de barboter, de se rafraichir ou de prendre place sur les plages. L'expérience de nage au cœur de l'hiver en extérieur est ressentie de façon exceptionnelle par les usagers. Elle incite au calme, à la méditation, à retrouver des sensations contrastées inhabituelles, à une vraie communion avec l'environnement naturel.

2. Objectifs

- Diversifier l'offre
- Augmenter la fréquentation des équipements
- Satisfaire les usagers

3. Indicateurs

- Livraison de l'équipement avant les Jeux Olympiques de Paris
- Origine géographique des usagers
- Etude des statistiques, taux de recouvrement des dépenses

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Avril	Organiser le retour d'expérience conduit avec les équipements présents à Strasbourg (bassin nordique du Wacken avec l'Eurométropole de Strasbourg), Mulhouse (Mulhouse Olympique Natation avec la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Sud Agglomération) et Reims
Mai	Présenter le retour d'expériences et les scénarios des études de faisabilité en bureau informel
Juin	Conclusions sur les suites à donner

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
8 millions TTC (cout estimatif ante programme)	Etat (DSIL, Agence Nationale du Sport) Région Département Fédération Française de Natation (1 million d'euros)

6. Partenaires

- Usagers
- Clubs sportifs
- Cabinet d'Architecte Poitout

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.3 : Réaliser l'espace muséal de Sedan	

1. Contenu – organisation

Le Projet Scientifique et Culturel d'espace muséal exprime la volonté de créer un équipement structurant, placé en cœur de ville au sein du quartier Fabert, confortant l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale du territoire. Sur le concept « Sedan, un nom dans l'histoire », l'identité de la Ville serait présentée sous l'angle des beaux-arts et de l'histoire : la peinture d'histoire, les guerres du XVII au XX siècle, l'industrie textile.

En première étape, il s'agit de disposer des éléments d'aide à la décision pour arrêter le concept du projet, retenir un scénario fonctionnel et disposer des conditions de réussite et des partenariats nécessaires au lancement et au développement du projet.

Seront particulièrement questionnés :

- Mission scénographique : une « expérience à vivre et à revivre »
- Accueil des archives de la ville et du fonds de la SHAS
- Complémentarité avec l'offre muséale locale et régionale, avec le Château fort, CIAP

A l'appui du scénario retenu, les études relatives au projet muséographique, scénographique, et aux réserves seront confiées à une AMO. La piste de confier la requalification de la friche Fabert à l'EPFGE doit également être étudiée.

2. Objectifs

- Reconstituer le musée de Sedan détruit pendant la Seconde Guerre mondiale
- Renforcer l'attractivité du territoire par une offre muséale différenciée

3. Indicateurs

- Résultats de l'étude AMO
- Livraison de l'équipement

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Mai – décembre	Notification du marché d'étude d'évaluation- développement du concept et faisabilité pour la création d'un musée communautaire à Sedan. Conclusion : dimensionnement qualitatif, quantitatif, de l'économie générale du projet En parallèle, discussions avec l'EPFGE pour inscription de la friche Fabert à son PPI.
Décembre	Présentation à l'exécutif communautaire du scénario retenu
2022 -2026	
	Choix du lieu d'implantation - diagnostics techniques du site Lancement d'une AMO (études muséographique, scénographique, réserves, programmation technique Programme fonctionnel Phase concours Travaux

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
AP Crédit d'étude : 100 000€: 40 000€ en 2021	Subvention DRAC – Région - Département

6. Partenaires

- Consultant,
- Ville de Sedan
- Etat
- Acteurs culturels
- Etat DRAC

AXE N° 5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.4 : Créer le pôle d'excellence des formations sanitaires et sociales	

1. Contenu-Organisation

Dans le cadre du développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche, Ardenne Métropole souhaite répondre aux enjeux importants relatifs aux formations sanitaires et sociales. En effet, l'offre de formation sanitaire et sociale en région Grand Est est principalement présente sur la partie est de la région. Ardennes Métropole souhaite donc envisager :

- Le développement quantitatif de certaines filières sur le site de Charleville-Mézières, notamment la formation d'infirmiers IFSI (actuellement au Centre Hospitalier Bélair) au travers leur relocalisation sur le Campus.
- Dans le domaine sanitaire, l'implantation de nouvelles filières n'existant pas dans le Grand Est sur le site de Charleville-Mézières telles que Pédicure-podologie ou Psychomotricité.
- Dans le domaine social, dont l'offre existe au niveau régional, la mise en place de formations telles qu'éducateurs spécialisés ou assistants de service sociale.

2. Objectifs

- Répondre aux besoins des métiers en tension dans le domaine médical/paramédical et social.
- Permettre aux étudiants ardennais de se former sur le territoire et d'accéder suite à leurs formations à des débouchés professionnels où la demande est importante.

3. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Septembre	Echange avec le Directeur et Responsable pédagogique IFSI
Octobre	Commencer la réflexion sur le projet de construction afin de créer un pôle sanitaire et social sur le Campus
Septembre à Décembre	Rencontres avec les acteurs employeurs et cibler leurs besoins en terme de compétences et profils recherchés
Septembre à Décembre	Rencontres avec les établissements privées souhaitant s'implanter sur le Campus

4. Coût – Financement : à préciser

Dépenses	Recettes

5. Partenaires

- Centres hospitaliers ?
- Etablissements d'enseignement/formations privés du domaine médical/paramédical et social
- Département

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.5 : Réaliser les unités de la scène des musiques actuelles sur Charleville-Mézières et Sedan	

1. Contenu – organisation

Le projet de scènes des musiques actuelles initié avant 2014 n'a pas encore connu à ce jour de réalisations d'équipements tel que prévu initialement dans la délibération refondatrice du 24 novembre 2015.

Une autorisation de programme de 8.400.000 euros est inscrite avec un crédit de paiement payé à ce jour de plus de 500 000 euros et le degré d'état d'avancement suivant :

- Les travaux sur le FORUM seront assurés sous une maîtrise d'ouvrage de la commune membre de Charleville-Mézières
- La réalisation de l'unité carolomacérienne de (école des musiques actuelles, répétition, accompagnement des pratiques amateurs et professionnelles, espace club) sera faite dans le cadre du programme Tiers Lieu de la Macérienne sur la base de l'étude programme réalisé sur 2017/2020
- Le site sedanais prévu initialement sur l'ancienne maison d'accueil du Pays Sedanais et pour lequel un programme fonctionnel avait été réalisé est renvoyé à la demande du Maire de la commune membre vers le programme quartier Fabert pour lequel la maîtrise foncière reste encore à finaliser.

Dans le contexte actuel de réduction nécessaire des dépenses de fonctionnement, une nouvelle interrogation de l'exécutif sur le projet « scènes de musiques actuelles », et notamment la labellisation « musiques actuelles » qui engendre des coûts de fonctionnement non négligeables, doit avoir lieu pour déterminer les modalités de réalisation du projet sur la mandature 2021/2026.

2. Objectifs

- Mettre à jour et déterminer le contenu du projet « scènes de musiques actuelles » en fonction des capacités budgétaires d'Ardenne Métropole
- Réaliser le projet sur la mandature 2021/2026

3. Indicateurs

- Mettre à jour et déterminer le contenu du projet « scènes de musiques actuelles » en fonction des capacités budgétaires d'Ardenne Métropole : Fait / pas fait
- Réaliser le projet sur la mandature 2021/2026 : Fait / pas fait

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021	
Juin	Interrogation du bureau informel sur le projet SMAC et notamment la question de la labellisation
2021/2026	
	Réalisation du projet selon les modalités décidées par l'exécutif communautaire

5. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
AP : 8 400 000 €	Subventions Etat Région Département CNV

6. Partenaires

- Consultant
- Futurs occupants
- Chef de file du Tiers lieu
- Etat
- Région
- Département
- CNV

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.6 : Réaliser les maisons de santé sous maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole et accompagner celles sous maîtrise d'ouvrage des communes ou des privés	

1. Contenu-Organisation

Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Sedan est porté par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, au service d'une équipe pluridisciplinaire de médecins regroupant : un généraliste, une psychologue, un ergothérapeute, un diététicien, des services de la Mutualité Française et le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de la Croix-Rouge. D'autres praticiens pourront se greffer à ce projet par la suite.

La Ville de Sedan a proposé, pour l'implantation du bâtiment de la MSP, une parcelle de 630 m² environ, située au cœur du Quartier du Lac, quartier en renouvellement, à l'emplacement de l'ancien centre commercial de l'esplanade, démoli en 2016.

Le bâtiment de la MSP accueillera sur deux niveaux, sur une surface utile totale estimée entre 860 et 920 m², des bureaux de consultation pour les professionnels, des espaces d'accueil communs, des espaces d'attente, des locaux dédiés aux professionnels (espaces de repos, salle de réunion ...).

La phase de programmation a démarré en mars 2021, afin de définir les besoins précis des utilisateurs et transcrire spatialement les attentes formulées.

Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Vivier au Court a été initié par les professionnels de la commune, regroupés depuis 2019 en « Association locale des Professionnels de santé de Vivier au Court ».

Ardenne Métropole a été saisie du projet, dans le but d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

La parcelle envisagée pour la construction de la MSP se situe sur la friche Manil, à côté de la salle Vivaroise.

Il s'agit d'une situation avantageuse puisque située à proximité de l'axe routier traversant la commune, et à proximité du bourg.

2. Calendrier MSP Sedan

Année/ Mois	Echéance programmée
Juin-juillet 2021	Fin programmation
Août 2021 à mars 2022	Consultation de maîtrise d'oeuvre
Avril 2022 à janvier 2023	Etudes de maîtrise d'oeuvre
Février 2023 à mars 2024	Travaux
Mars-avril 2024	Livraison

3. Coût – Financement MSP Sedan

Dépenses	Recettes
BP 2021 : 45 000 € - AP totale de 100 000 € pour les études sur 2 ans. Programmation en cours, le coût global prévisionnel sera déterminé à l'issue de cette phase.	Financements envisagés : subvention ARS, Pacte Ardenne Département (MSP de Tournes et Sedan)

4. Partenaires

- AMO
- Utilisateurs
- Département

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.7 : Aménagement du Forum	

1. Contenu - Organisation

Le projet d'aménagement du FORUM, porté par la ville de CHARLEVILLE-MEZIERES, s'inscrit dans le déploiement d'un réseau d'équipements des musiques actuelles sur le territoire d'Ardenne Métropole. Le projet de la SMAC, prévoit l'aménagement par Ardenne Métropole de deux autres sites: la Maison d'Accueil du Pays Sedanais à Sedan et une partie de la friche industrielle La Macérienne à Charleville-Mézières.

Le but sera notamment de mettre à disposition des associations partenaires, des locaux adaptés et aux normes, permettant de conforter leurs activités et leur développement, mais aussi de conjuguer la reconquête d'espaces délaissés en centre-urbain.

Les travaux d'aménagement du FORUM prévoient:

- Création d'un ascenseur permettant l'accessibilité PMR aux locaux des artistes.
- Réagencement des loges artistes au niveau entresol,
- Rafrâichissement des locaux du bâtiment,
- Traitement acoustique interne de la salle de spectacle (avec nécessité de réviser la couverture, réviser et renforcer la charpente, remplacer les gaines de la centrale d'air),
- Mise aux normes détection incendie,
- Réfection de l'étanchéité de la toiture,
- Réfection de la vitrine et de la façade du bâtiment,
- Réhabilitation du bâtiment du fond de parcelle (75 m² de SDP) et création d'une extension de 25 m² pour implanter la catering des artistes (100 m² au total),
- Aménagement d'un espace de stockage au niveau balcon,
- Création d'un monte-charge depuis le hall facilitant l'acheminement du matériel jusqu'à l'espace de stockage situé au balcon,
- Création d'une rampe d'accès PMR.

2. Objectifs

- Accompagnement global des pratiques : de l'apprentissage à la restitution, des répétitions à la diffusion (jeune public, « incubateur » d'artistes émergents),
- Innovation dans l'accompagnement des pratiques numériques de demain (vidéo, diffusion internet...).
- Création de synergies entre les acteurs des musiques actuelles du territoire régional.

3. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
Travaux : 1 847 596 € Honoraires : 327 466 € Révisions : 186 991 € Total HT : 2 362 052 € Total TTC : 2 834 432 €, arrondis à 2 835 000€	Financements possibles : DSIL (40%) - AVC axe 5 : 923 797 € FNADT (5%) - soutien aux actions concourant à accroître l'attractivité des territoires : 93 185 € DRAC (5%) - subvention pour immeuble protégé au titre des monuments historiques : 93 184 € Région (total de 15% pour 3 subventions) - soutien à la valorisation et à la médiation du patrimoine culture ; valoriser le patrimoine classé au titre des monuments historiques ;

	soutenir l'émergence de pôles d'attractivité touristiques structurants : 354 307 € Ardenne Métropole : 0 € Ville de Charleville-Mézières (35%) : 897 579 € Total HT : 2 362 052 € Total TTC : 2 835 000 €
--	--

Financement pluriannuel :

	2021	%	2022	%	2023	%	Total
DSIL (40%)			461 898	40,00%	461 898	40,00%	923 797
FNADT (5%)			46 592	5,00%	46 593	5,00%	93 185
DRAC (5%)			46 592	5,00%	46 593	5,00%	93 184
Région (15%)			177 158	15,00%	177 159	15,00%	354 307
Ardenne Métropole			0	0,00%	0	0,00%	0
Ville de CMZ (35%)	327 465	100%	285 057	35,00%	205 057	35,00%	897 579
Total HT	327 465		1 017 297	100,00%	937 300	100,00%	2 362 052

Action 5.8 : Réhabilitation du marché couvert à Charleville-Mézières

1. Contenu-Organisation

Le marché couvert a été mis en service en 2006 et représente une surface globale de 850 m². Equipement central à proximité de la place Ducale, c'est le lieu privilégié des carolomacériens pour faire leurs achats alimentaires en centre-ville.

Ce marché est confronté à des difficultés de fonctionnement que la Ville souhaite endiguer afin de relancer cet équipement situé en hypercentre de Charleville.

Très moderne, cette boîte de verre sur son socle en béton banché est un objet urbain structurant à mettre en valeur afin de promouvoir l'attractivité du marché et des commerces alentours. Sa réappropriation peut se faire sans démolir l'ensemble du bâtiment.

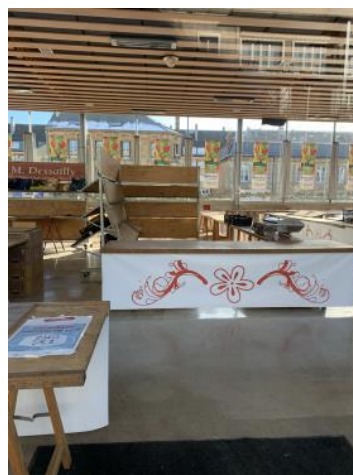
Le marché est situé dans une zone urbaine moyennement dense. Le quartier comprend principalement des bâtiments d'habitation, avec souvent des commerces au rez-de-chaussée. Il est situé immédiatement au nord du centre-ville historique composé de bâtiments anciens.

Le bâtiment est bordé par 3 voiries publiques en sens unique, de dimensions assez importantes où circulent plusieurs lignes d'autobus.

Le pignon sud/ouest est longé par une voirie piétonnière et la façade nord/ouest est bordée par un parking qui sert de zone de stationnement des véhicules des commerçants les jours de marchés.

Le Conseil départemental fait la proposition suivante : le marché couvert pourrait constituer un point de retrait des commandes pour les clients des commerçants, artisans ou producteurs inscrits sur la plateforme numérique « Mes Courses en Ardennes » et présents sur ce marché de Charleville. Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération, cette action pourrait s'inscrire comme piste de réflexion et d'amélioration des solutions logistiques pour le retrait ou la livraison des produits.





Le début des travaux est prévu pour mars 2022 après le choix entre 2 scénarii de reconversion du bâtiment (un minimaliste et un complet avec l'ensemble des aménagements).

Le projet de requalification du marché est constitué de 3 phases avant la réalisation des travaux :

- Phase 1 : diagnostic et mesure du potentiel de l'équipement. Cette phase vient de se terminer
- Phase 2 : élaboration de 2 scénarii. Cette phase vient de démarrer pour une durée de 2 mois
- Phase 3 : élaboration du préprogramme (durée 1 mois)

Contenu de l'opération :

Création d'un auvent assurant la fonction de protection solaire des vitrages et couvrant le stationnement des véhicules des commerçants

Déplacement des sanitaires et du local placier en mezzanine et réaménagement des locaux du rez-de-chaussée pour coin dégustation

Aménagement du vide sanitaire pour stockage drive fermier

Création de socles murets et dais pour les étals

Stockage des eaux pluviales de l'auvent

Modification chauffage et installation électrique, renforcement des tableaux des stands, suppression des chauffage collectifs radiants

Remplacement de l'éclairage

Création d'une ventilation mécanique

Sondes géothermiques dans les pieux de l'auvent

Capteurs photovoltaïques sur l'auvent

2. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Mars 2022	Début des travaux après le choix entre 2 scénarii de reconversion du bâtiment (un minimaliste et un complet avec l'ensemble des aménagements) Le projet de requalification du marché est constitué de 3 phases avant la réalisation des travaux : - Phase 1 : diagnostic et mesure du potentiel de l'équipement. Cette phase vient de se terminer - Phase 2 : élaboration de 2 scénarii. Cette phase vient de démarrer pour une durée de 2 mois - Phase 3 : élaboration du préprogramme (durée 1 mois)

--	--

3. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
Requalification du marché couvert : 2 392 000 €	Ville de Charleville-Mézières (22%) : 528 560 € DSIL plan de relance (40%) : 956 800 € FNADT (15 %) : 358 800 € Région (rénovation énergétique des bâtiments publics Climaxion) (2%) : 47 840 € Région (soutien aux investissements des espaces urbains structurants – plafond 500 000 €) (21%) : 500 000 €

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.9 : Projet d'aménagement sportif du Quartier de la Ronde Couture	

1. Contenu-Organisation

Le projet consiste en la création d'un complexe sportif, permettant de renouveler des équipements indispensables arrivés en fin de vie et permettant la pratique de nombreux sports :

- Construction de piscine, salle omnisports, mur d'escalade,
- réalisation d'un terrain omnisports extérieur couvert, d'un terrain synthétique de football avec piste d'athlétisme, réalisation d'un city stade
- réhabilitation salle Jably pour roller et hockey

En parallèle, le Département a engagé le projet de construction d'un nouveau collège à la Ronde Couture. Par ailleurs, une enveloppe de 680 000€ est inscrite dans le contrat de territoire pour la construction de la piscine.

2. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Février 2021	Jury de concours
Mai 2021	Notification Moe / Lancement des études
Juillet 2022	Consultation des entreprises
Septembre/octobre 2022	Notification entreprises/ démarrage des travaux
Avril 2024	Livraison partielle bâtiment neuf (salle omnisports)
Novembre 2024	Livraison complète bâtiment neuf avec piscine
Mai 2025	Livraison salle restructurée Jably
Septembre 2025	Aménagement parc Brossolette
Août 2025	Démolition Cosec Mésanges
Novembre 2025	Finalisation des VRD

3. Coût – Financement

Dépenses	Recettes
	<u>Région Grand Est :</u> Soutien aux investissements sportifs : 87 000 € en matériel 343 550 € pour le terrain de foot synthétique 500.000 € pour la salle omnisports

	Soutien au renouvellement urbain 211 460 € pour la salle Jably 300 000 € pour la piscine 80 000 € pour le city stade 149 700 € pour la salle d'accueil 100 000 € pour le parc Brossolette Soutien aux centralités rurales et urbaines 500 000 € pour l'ensemble du projet Partenariat avec la direction des Lycées pour la construction du gymnase 72 heures de créneaux d'utilisation sont réservés aux lycéens (44h dans la salle omnisports, 19h sur le plateau extérieur couvert, 9h en piscine). Un courrier du Maire du 02/03/21 a relancé cette piste auprès de la Région. 1 million € avait été évoqué en juillet 2020 (réunion Ville/RGE). <u>FEDER :</u> Offre une possibilité de financement théoriquement jusqu'à 40 %. L'hypothèse retenue dans le tableau est un financement de 12 % du projet hors taxe = 2,5M€. <u>Conseil départemental :</u> L'hypothèse retenue est la même que pour la direction régionale des lycées = 1 million € <u>Etat :</u> Agence nationale du Sport Plan « Aisance aquatique » 2022 : concerne les bassins d'apprentissage en territoire carencés. Le taux de subvention maximal est de 20 %. Ce qui correspondrait à 900 000€. Une hypothèse de 600 000€ est retenue pour le financement. Ce montant est estimé suite à une entrevue avec M. Fontaine et basé sur les aides allouées pour d'autres bassins du département. « Crédits régionalisés pour équipements structurants de niveau local » concerne le projet (hors piscine) grâce à sa situation en QPV. Taux de subvention maximal 20 %.Ce qui correspondrait à 1,4M€. Hypothèse retenue : 800 000 € Le stade de maturité minimal pour le dépôt de dossiers est l'avant-projet détaillé. « Crédits régionalisés pour équipements de proximité en accès libre » concerne les espaces extérieurs aménagés situés en QPV. (city stade et piste athlétisme) Plafond de subvention maximal : 100 000€.
--	---

	DPV 2021 : 800 000€ sont sollicités (dont 162 000 pour la piscine) 2022 : 800.000€ sollicités DSIL et FNADT Il s'agira de déposer annuellement une ou des demandes de financements en présentant par phase ou par bâtiment.
--	--

**Action 5.10 : Réhabilitation - Aménagement de l'Accueil Collectif de Mineurs
Marie Thérèse Berger**
1. Contenu – organisation

La ville de Charleville-Mézières s'est engagée récemment dans le renouvellement du PEDT labellisé Plan Mercredi. Soucieuse d'améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les centres de loisirs, la collectivité envisage la réalisation de travaux d'envergure dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs Marie Thérèse Berger afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles sur ce site.

Ce projet répond aux objectifs du PEDT-Plan mercredi : inclusion et accessibilité de tous les publics, proposition d'activités de qualité, implication des enfants et des jeunes, consolidation de la place des parents.

Ce projet consiste :

- à favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap en assurant tous les travaux de mise en accessibilité nécessaires,
- à créer des espaces dédiés à des activités culturelles en cohérence avec les objectifs « plan mercredi » : espace de lecture et d'éveil, espace vidéo, numérique et actions scientifiques, espace de relaxation, de stimulation et de découverte sensorielle,
- à créer un espace dédié à l'accueil des familles et des enfants : cet accueil est actuellement réalisé dans une salle qui est aussi la salle de réunion des animateurs. La création de ce lieu et son aménagement visent à favoriser la participation des familles à la vie du centre de loisirs,
- à créer un espace pour les animateurs.

Ces nouveaux aménagements sont rendus possibles du fait que la maison du gardien est vacante.

La collectivité prévoit par ailleurs, des travaux importants permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments afin d'améliorer le confort des usagers de ces locaux, et de permettre des économies d'énergie.

2. Objectifs

L'objectif général est de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.

Ce projet comprend 5 actions :

- La mise en accessibilité des locaux
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- La création d'espaces dédiés à des activités culturelles
- La création d'un espace dédié à l'accueil des enfants sur le site de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h15 à 18h et à l'accueil des familles
- La création de nouveaux locaux dédiés à la direction et de locaux dédiés au personnel

1/ La mise en accessibilité des locaux

Pour optimiser la sécurité de l'accueil des enfants et pour répondre aux obligations de mise en accessibilité des établissements recevant du public, la ville de Charleville-Mézières devra et va entreprendre des travaux de remise aux normes de l'accueil de loisirs Marie Thérèse Berger. L'intégration des enfants et jeunes mineurs handicapés dans les centres de loisirs communal, comme celle de tous les enfants et les jeunes, répond à une volonté politique forte de la ville de Charleville-Mézières (Charte handicap signé en 2018, Ville Amie des Enfants.....).

Les travaux d'accessibilité :

- Remplacement des portes intérieures dont le passage est inférieur 0,90m : 5 300,00€
- Enlèvement et rebouchage des paillasons : 1 000,00€
- Création d'une rampe d'accès PMR à l'entrée des ex bureaux : 12 000,00€

- Création d'un sanitaire PMR coté des grands : 7 500,00€
- Ex logement du gardien
- Création d'une rampe d'accès PMR sur le côté entrée directe grande salle : 9 500,00€
- Création d'un sanitaire PMR : 7 500,00€
- Remplacement porte fenêtre en porte accès PMR : 3 500,00€
- Extérieur
- Matérialisation d'une place de stationnement PMR + bande podotactile : 3 000,00€
- Total accessibilité : 49 300,00€

L'accompagnement des enfants en situation de handicap : L'accueil d'un enfant en situation de handicap en milieu non spécialisé se veut progressif, préparé (avec l'équipe d'animation, les enfants, les parents). Les parcours de formation devront s'orienter vers un programme spécifique lié à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Il sera nécessaire d'inscrire dans le programme de formation continue des sessions pour former/sensibiliser le personnel au handicap (l'accueil spécifique, la communication non verbale...). Faire en sorte que le personnel puisse avoir des outils pour accueillir avec bienveillance et en toute sécurité cela revient à dire que la ville s'engage vers une politique handicap active.

2/ L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments pour réduire la facture énergétique et apporter une amélioration globale à un bâtiment : acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique

La ville de Charleville-Mézières s'est engagée en signant le pacte pour la transition composé de 32 mesures. Les services de l'urbanisme réaliseront un audit sur l'ensemble du site pour donner la classification des plus énergivores des différents bâtiments, espaces et équipements pour une mise à niveau en matière énergétique.

Descriptif des travaux et chiffrage :

- Ex logement
- Murs et plafonds : 25 000,00 €
- Centre de loisirs
- Changement des portes bois par des portes alu (36 portes) : 155 000,00 €
- Changements des fenêtres et baies vitrées : 200 000,00 €
- Isolation plafonds avec remplacement faux plafond et éclairage 2000m² : 270 000,00 €
- Isolation des murs périphériques : 150 000,00 €
- Total : 800 000,00 €

3/ La création d'espaces dédiés à des activités culturelles

Les locaux de l'ALSH comprennent une maison destinée à un gardien. La personne qui logeait dans cette maison a fait valoir ses droits à la retraite et a libéré les locaux. La collectivité a décidé de ne pas reconduire cette activité de gardiennage. Les locaux deviennent disponibles. Nous proposons d'utiliser ces locaux pour y installer le bureau de direction, l'infirmerie, une salle dédiée à l'accueil des enfants et des familles ainsi que des locaux dédiés au personnel. Ces locaux deviennent disponibles et permettent l'aménagement d'espaces dédiés à des activités culturelles La création d'espaces nouveaux dédiés à des activités culturelles répond aux besoins des enfants.

Ce projet s'inscrit dans les orientations du PEDT – Plan mercredi 2021- 2023 et selon un des axes : La culture sous toutes ses formes autour des axes suivants :

- La culture artistique et culturelle, expression manuelle
- La détente et la relaxation
- La culture scientifique et numérique
- Ainsi les espaces seront proposés :
- L'espace de lecture, de découverte et d'éveil
- L'espace de relaxation, de stimulation et de découverte sensorielle
- L'espace vidéo, numérique et actions scientifiques

4 / La création d'un espace dédié à l'accueil des enfants et des familles

Cet espace prendra place dans l'ancienne maison du gardien.

Il est donc fondamental de mettre en place tous les moyens auprès des équipes pédagogiques pour donner aux familles une réponse simple : concevoir et faire vivre un cadre relationnel au sein des ACM. La création de l'indispensable climat de sécurité et de confiance passe en effet par une démarche partenariale entre professionnels et parents : de là peuvent émerger les prémices de la coéducation.

Cet espace permettra de valoriser l'implication et la place des parents (et de la famille) dans la vie de la structure par :

- Le temps d'accueil du matin et du soir
- La communication et l'information auprès des familles
- La participation des familles

5 / La création de nouveaux locaux dédiés à la direction et de locaux dédiés au personnel

L'espace personnel comprendra :

- Le bureau de direction,
- La salle de réunion / pause
- La cuisine

3. Indicateurs : à définir

-
-

4. Calendrier : à définir

Année/ Mois	Echéance programmée

5. Coût/Financement

Dépenses	Recettes
Accessibilité : 10 000 000€	CAF (50%) : 466 150,00 €
Amélioration de la performance énergétique des bâtiments : 800 000,00 €	Commune (10%) : 93 230,00 €
Création d'espaces dédiés à des activités culturelles : 23 500,00 €	Etat - fonds transition écologique (40%) : 372 920,00 €
Création d'un espace dédié à l'accueil des enfants et des familles et des locaux dédiés à la Direction et au personnel : 49 500,00 €	
Mobilier : 10 000,00 €	
TOTAL : 932 300,00 €	TOTAL : 932 300,00 €

6. Partenaires

- CAF

Action 5.11 : Révision de la carte scolaire – Restructuration des écoles

1. Contenu – organisation

En 20 ans, la fréquentation des écoles de la ville a suivi la baisse démographique et avec l'engagement des programmes de rénovation urbaine, la ville de Sedan a lancé une étude en vue de la révision de sa sectorisation scolaire.

La ville de Sedan dispose de 8 groupes scolaires répartis sur 10 sites différents représentant au total 14 bâtiments pour 1 200 enfants accueillis. Les bâtiments pour les plus anciens datent des années 1900 et les plus récents, fin des années 70, avec une majorité construite entre 1950 et 1960. L'ensemble des écoles a toutefois bénéficié de rénovations régulières, d'améliorations avec notamment l'installation d'équipements numériques (TNI, tablette), cette politique sera maintenue et poursuivie.

En termes de capacité d'accueil, de nombreux établissements sont en deçà de leur capacité théorique, certains ont même des effectifs tels qu'il est nécessaire de regrouper plusieurs niveaux pour assurer un nombre suffisant en classe. En moyenne, Le nombre d'élèves par classe est de 19.

Afin de proposer des services adaptés aux évolutions des contextes (baisse des effectifs, vieillissement des équipements et intégration des nouveaux équilibres territoriaux), la ville de Sedan s'inscrit dans un projet de révision de sa sectorisation scolaire dans une démarche de maîtrise de l'offre sur le territoire tout en proposant des conditions d'accueil optimales pour les enfants.

Ce projet passera par la démolition et construction de bâtiments scolaires, et la rénovation globale de sites conservés. Les nouveaux sites devront apporter l'ensemble des services attendus, à savoir disposer d'espaces dédiés aux temps et activités périscolaires et d'un espace de restauration scolaire.

2. Objectifs

- Favoriser l'apprentissage des enfants par l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements scolaires
- Offrir aux élèves des services éducatifs, péri-éducatifs dans des locaux mieux adaptés
- Restructurer le service sur l'ensemble du territoire avec une meilleure répartition des équipements et garantir également un certain degré de mixité sociale dans le recrutement
- Rénover les équipements scolaires conservés pour un plus grand confort et une meilleure efficacité énergétique

3. Indicateurs

- Limiter le nombre de sites pour rationaliser et moderniser le service.
- Renforcer la gestion des établissements et en réduire les dépenses énergétiques
- Renforcer les équilibres des effectifs entre les différents établissements.
- Renforcer la qualité des services offerts.
- Réduire le nombre d'évitements.
- Renforcer la diversité sociale dans le recrutement.
- Lisser les écarts et les inégalités entre les établissements

7. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2022-2030	

8. Coût/Financement

Dépenses	Recettes
Estimations : 10 000 000€	

9. Partenaires

- Education Nationale
- Etat
- Région Grand Est
- Conseil départemental

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.12 : Création d'un espace muséographique	

1. Contenu – organisation

Le Musée municipal de Sedan, labellisé Musée de France, inauguré en 1884 a été détruit par le bombardement de la Ville du 13 mai 1940. Depuis les années 70, une partie des collections est exposée au sein de l'historium du Château Fort. En 2013, la Ville recrute une conservatrice et entame avec le soutien du ministère de la culture le chantier de récolement puis l'écriture du Projet Scientifique et Culturel est engagée.

L'ambition est de créer un musée qui dépassera la simple mission de conservation (présentation des collections) pour constituer un nouveau lieu culturel, innovant dans la programmation et dans ses contenus afin de s'adresser à un public le plus large possible.

Le thème « Sedan dans l'histoire » sera abordé sous différents angles offrant une compréhension de l'histoire et s'inscrivant dans une dynamique contemporaine sur laquelle construire et renouveler la relation avec les publics.

Ce projet constituant un nouveau produit culturel et contribuant à l'attractivité touristique du territoire, Ardenne Métropole portera la maîtrise d'ouvrage du projet qui débutera par les études de concept, de public, de programmations architecturale et muséographique.

L'emplacement du Musée est envisagé en cœur de ville. Il participera à la valorisation du label « Ville d'Art et d'Histoire » et s'inscrira dans un parcours visite et de découverte marqué par des monuments historiques, le secteur sauvegardé/site patrimonial remarquable et le centre-ville.

2. Objectifs

- Renforcer le lien social et l'appropriation de la ville par les usagers en développant son caractère ludique et convivial
- Améliorer et valoriser les points d'intérêt touristique
- Multiplier les points d'intérêt touristique : création d'un musée, reconversion du patrimoine industriel (Moulin, friche Renault, tapis-point...)
- Concourir à faire de Sedan une destination patrimoniale de choix
- Poursuivre le parcours de déambulation patrimonial et commercial constitué sur la trame « Château Fort- Meuse ».

3. Indicateurs : à définir

-
-

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2019-2023	

5. Coût/Financement

Dépenses	Recettes
500 000€	Etat – Ardenne Métropole

1. Partenaires

- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Région Grand Est
- Conseil Départemental des Ardennes

Action 5.13 : Création d'un pôle de pratique musicale en centre-ville de Sedan

1. Contenu – organisation

L'agglomération s'est engagée dans le développement de l'offre d'apprentissage et l'accompagnement des pratiques musicales. Le pôle Musiques qui en résulte s'appuie sur le Conservatoire Ardenne Métropole, labellisé C.R.D et sur le programme développé en faveur des musiques actuelles initié sur Charleville -Mézières à l'appui du Festival Cabaret Vert et élargi depuis la création de l'agglomération en 2014 à la ville de Sedan.

Le siège de l'ancienne intercommunalité (ancienne Maison du Pays Sedanais) aujourd'hui dénué de toutes fonctions administratives, constituera l'antenne sedanaise du Conservatoire d'Ardenne Métropole et proposera par une offre de locaux adaptés, des espaces d'apprentissage, de répétition et d'accompagnement (studio d'enregistrement, pratique numérique ...) dédié aux musiques actuelles.

La situation de cet équipement, en cœur de ville, est un atout précieux pour ce projet de proximité entièrement tourné vers la pratique musicale.

Il est question de redonner une vocation à ce bâtiment qui s'inscrira en complémentarité avec les activités développées à Charleville-Mézières, avec les activités du Pôle Culturel de Sedan, les associations musicales de la Ville et les animations du centre-ville (bars, restaurants). Ainsi, cours de musiques, répétition et diffusion de petits concerts se côtoieront au sein d'un même équipement et offriront aux pratiques existantes sur le territoire mais dénuées de lieux d'accueil, un cadre adapté, conforme, performant et un accompagnement professionnel.

L'expérimentation, la création et l'ouverture des nouvelles pratiques artistiques au numérique compléteront la palette d'activités proposées au sein de cet équipement.

Le lieu sera ouvert du lundi au samedi.

Situé au cœur du centre-ville, il est un élément moteur d'animation et de liens avec la vie commerçante.

Cette opération s'inscrit dans un programme de réhabilitation d'équipements en réseau situés à Charleville-Mézières et à Sedan dont le coût d'objectif est fixé à 7 M€ HT.

2. Objectifs

- Renforcer le lien social et l'appropriation de la ville par les usagers en développant son caractère ludique et convivial
- Améliorer et valoriser les points d'intérêt touristique
- Multiplier les points d'intérêt touristique : création d'un musée, reconversion du patrimoine industriel (Moulin, friche Renault, tapis-point...)
- Réappropriation d'un bâtiment situé en cœur de ville par les habitants et plus précisément les jeunes.
- Création d'un pôle de pratiques articulé en réseau avec les autres équipements d'Ardenne Métropole et positionné comme lieu de création et d'apprentissage de la musique sur le territoire.
- Création d'un pôle attractif qui verra passer une centaine de personnes par jour provenant du territoire incitatif pour la consommation en centre-ville.

3. Indicateurs : à définir

- La fréquentation de l'équipement,
- La qualité des activités proposées,
- L'identification de cet équipement et de ses missions sur le territoire d'Ardenne Métropole et sur le territoire de la Région Grand Est,
- L'ouverture de l'équipement vers la pratique professionnelle et sa capacité à s'adapter à la diversité des pratiques musicales
- Impact sur la fréquentation des commerces du centre-ville.

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2019-2023	

6. Coût/Financement

Dépenses	Recettes
Coût travaux : 1 088 129 HT Honoraires : 210 400 € Tolérance et révision : 110 200 € TOTAL : 1 408 000 € HT – 1 690 560 € TTC	Ardenne Métropole (20%) Direction Régionale des Affaires Culturelles (20%) Région Grand Est (37%) Conseil Départemental des Ardennes (10%) Etat Cœur de Ville (3%) Europe (10%)

1. Partenaires

- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Région Grand Est
- Conseil Départemental des Ardennes

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.14 : Education artistique et culturelle	

1. Contenu – organisation

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC) a été signé entre le Conseil départemental, le ministère de la Culture via la Préfecture des Ardennes, le réseau Canopé, le Rectorat de l'Académie de Reims et la CAF des Ardennes. Il a pour objectif de renforcer le partenariat entre tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle pour construire une dynamique commune. Et ainsi favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire. Il vise à coordonner sous la forme de Projet Artistique Globalisé (PAG) ou de Résidence Artistique en milieu scolaire le développement d'actions artistiques, culturelles et éducatives, dans un premier temps durant le temps scolaire, afin de permettre la participation de tous les jeunes à la vie artistique et culturelle. Il s'agit d'un projet prioritaire car l'éducation artistique et culturelle est importante dans le parcours de l'élève et permet de l'ouvrir à d'autres horizons.

Concernant l'organisation d'actions artistiques et de résidences artistiques dans les structures scolaires du territoire, il y a un copilotage Etat-CD08, en partenariat avec la CAF pour le volet petite enfance et Canopé, et avec les référents culture des intercommunalités et communes volontaires.

La Communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole pourra participer et soutenir les projets via le comité technique du CTEAC.

2. Objectifs

- Renforcer le partenariat entre tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle pour construire une dynamique commune Offrir aux élèves des services éducatifs, péri-éducatifs dans des locaux mieux adaptés
- Favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire
- Sensibiliser les élèves aux différents champs artistiques

3. Indicateurs

- Nombres d'élèves sensibilisés ?
- Nombre d'actions artistiques, culturelles et éducatives réalisées ?

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021-2024	

7. Coût/Financement : à préciser

Dépenses	Recettes

8. Partenaires

- Acteurs culturels professionnels du territoire
- Ardenne Métropole

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.15 : Expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi	

1. Contenu – organisation

Ce projet consiste en la création d'un consortium d'acteurs de l'insertion et de l'emploi et animation de celui-ci sur le territoire des Ardennes afin de poursuivre les quatre objectifs du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) que sont :

- simplifier les démarches au maximum du point de vue des personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelles,
- mieux coordonner l'ensemble des acteurs de l'insertion dans leur réponse aux difficultés des personnes accompagnées,
- proposer des parcours à visée emploi tout en levant les difficultés rencontrées (santé, logement, mobilité) à partir d'une seule et même demande,
- garantir un parcours suivi et « sans couture » en ouvrant l'accès à l'offre d'accompagnement social et professionnel à toutes les personnes qui en ont besoin quel que soit leur statut.

Outre le comité de pilotage et le comité technique du consortium qui auront en charge le pilotage politique et technique de ce Service Public de l'Insertion et de l'Emploi à l'échelle du département, il est prévu de mettre en place, au niveau local :

- des comités territoriaux (CoTer) composés des acteurs de proximité de l'insertion comme notamment les Maisons des solidarités du Conseil départemental, l'agence pôle emploi territorialement compétente, la mission locale, les structures conventionnées du SPIE intervenant sur le territoire (dont PDI, centres sociaux, France Service, etc...), les réseaux d'entreprises présentes sur le secteur, les SIAE du secteur géographique, les EPCI, élus locaux...
- des équipes pluridisciplinaires de parcours (EPP) composées d'acteurs en charge du suivi et de l'évaluation en continu des actions d'accompagnement proposées aux bénéficiaires accueillis dans le cadre du SPIE (agents du Département (DIRE) assurant les fonctions de garants de parcours, les conseillers pôle emploi, de la mission locale, les référents intervenant sur le secteur et des représentants d'usager du SPIE.

Le périmètre d'intervention de ces deux types d'instances sont indépendants l'un de l'autre. Il sera défini de manière plus précise à l'occasion d'une expérimentation dans le cadre d'une démarche projet. Le territoire départemental sera à minima découpé en 4 secteurs distincts correspondant aux découpages communs depuis 2020 entre Pôle emploi, les missions locales et le Service Orientation et Accompagnement des Allocataires du RSA du Conseil départemental.

2. Objectifs

- Lutter contre l'exclusion et la pauvreté

- Réduire le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée et de bénéficiaires de minimas sociaux sur le territoire

3. Indicateurs

- Nombres de demandeurs d'emploi accompagnés ?
- Nombre de comités de pilotage réalisés ?

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Du 01/09/2021 au 31/12/2022	

5. Coût/Financement

Dépenses	Recettes
Coordination et animation du consortium (1 chargé de mission pendant 2 ans) : 72 000€	Etat : 200 000€
Formations inter-institution et membres du consortium (30 jours) + séminaires d'échanges de pratiques : 78 000€	Département : 50 000€
Design de service (appui à la conduite du changement) : 100 000€	
TOTAL : 250 000€	TOTAL : 250 000€

6. Partenaires

- Elus
- Associations
- Acteurs publics
- Réseaux d'entreprises
- Bailleurs
- Acteurs de santé
- ...

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.16 : Partenariat pour le développement de la lecture publique	

1. Contenu – organisation

Dans le cadre du dispositif Ardennes Ingénierie, il s'agit de mutualiser les moyens et les ressources pour le déploiement de l'offre de lecture publique des médiathèques communautaires, encadré par une convention de partenariat, concernant l'offre de collections, l'offre numérique, la formation professionnelle et le logiciel de gestion des bibliothèques.

Par ailleurs, il y a un accompagnement de 21 communes pour le fonctionnement et le développement de leur points-lecture ou bibliothèques.

Ce projet est prioritaire car il existe une volonté politique ambitieuse de développement culturel à l'échelle de la communauté d'agglomération pour les services aux usagers et l'attractivité du territoire.

2. Objectifs

- Entretenir la dynamique sociale
- Poursuivre l'attractivité du territoire par la présence de services culturels

3. Indicateurs : à définir

-
-

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
2021-2025	

5. Coût/Financement : à préciser

Dépenses	Recettes

6. Partenaires

- Réseau des médiathèques communautaires d'Ardenne métropole
- Points lecture et bibliothèques du territoire

AXE N°5	ACCROITRE LA QUALITE DE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE
Action 5.17 : Elaboration du contrat canal des Ardennes	

1. Contenu – organisation

Depuis plusieurs années, une dynamique forte existe autour des voies d'eau avec la création d'itinéraires cyclables d'envergure tels que La Meuse à Vélo et la voie verte Sud-Ardenne ainsi que la signature d'une Charte d'engagements réciproques s'organisant autour de trois axes stratégiques et ayant pour objectif la dynamisation de l'Axe Canal des Ardennes par une mise en tourisme concertée et coordonnée.

Voies Navigables de France a affirmé sa volonté d'assurer les trois missions fondamentales confiées par l'Etat :

- la logistique fluviale et le transport de marchandises,
- la gestion des équilibres et potentiels hydrauliques,
- le soutien et le développement des territoires irrigués par la voie d'eau autour de projets touristiques, patrimoniaux, de valorisation domaniale.

Le Club Voies Vertes regroupant l'ensemble des acteurs concernés par les itinéraires cyclables et les voies d'eau coordonne et développe des actions favorisant l'attractivité touristique des itinéraires cyclables (la Meuse à Vélo et le projet de Voie Verte Sud-Ardenne).

Lors de sa dernière réunion, les membres du Club Voies Vertes, ont décidé d'élaborer un Contrat Canal des Ardennes afin de maintenir la navigation sur le canal et de développer l'activité économique le long de cette voie d'eau.

Le Département assurera l'animation pour l'élaboration du contrat en lien avec le comité technique et le Club Voies Vertes.



Il s'agit d'un projet d'envergure territoriale avec des investissements importants pour :

- la gestion hydraulique du canal (12,5 M€ sur 10 ans : financement par VNF)
- le maintien de la navigabilité du canal

2. Objectifs

- Définir un projet touristique fluvestre cohérent en s'appuyant sur les dynamiques enclenchées par les territoires et consolider le plan d'actions opérationnel à court et moyen termes
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et architectural le long du canal tout en préservant l'environnement
- Préservation et valorisation du patrimoine fluvial et naturel, développement de l'économie touristique et des animations locales

3. Indicateurs

-
-

4. Calendrier

Année/ Mois	Echéance programmée
Mars 2021 à décembre 2021 (signature du contrat)q	

5. Coût/Financement : à préciser

Dépenses	Recettes
Investissements pour le maintien de la navigabilité : 15,6 millions d'€	5 EPCI (15%) : 2,34 millions d'€ Département (15%) : 2,34 millions d'€ VNF (20%) : 3,12 millions d'€ Région (50%) : 7,8 millions d'€

Une clé de répartition est à trouver entre les EPCI concernés (communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois, des Crêtes Préardennaises, des Portes du Luxembourg, Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole) pour leur participation à hauteur de 15%.

6. Partenaires

- Etat
- VNF
- Région
- ADT
- EPCI concernés
- Communes